

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHAnDBALL



SPECIAL DEBUT DE SAISON 2026/2027

Juillet 2026

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

108 Allée Georges Charpak

0238538929

5400000@cvl.ffhandball.net

45770 SARAN

<https://www.centre-handball.com>

Association loi 1901 – N° Siret : 31697339500056 / N° APE : 9312Z

REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS DE LA LCVLHB

ART. 1 : La LCVLHB organise sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, des championnats et autres compétitions, dans toutes les catégories d'âges, masculins et féminins.

- Championnats régionaux masculins : ▶ Prénationale (PNM) ▶ Excellence (R2M) ▶ Honneur (R3M)
- Championnats régionaux féminins : ▶ Nationale 3 Féminine (en partenariat avec la Ligue Pays de la Loire) ▶ Prénationale (PNF) ▶ Excellence (R2F)
- Championnats territoriaux jeunes :
 - ▶ Championnat Territorial U18 Masculin (TU18M)
 - ▶ Qualification au Championnat de France U18 Masc. (U18M)
 - ▶ Championnat Territorial U18 Féminin (TU18F)
 - ▶ Qualification au Championnat de France U17 Fém. (U17F)
 - ▶ Championnat Territorial U15 Masculin (TU15M)
 - ▶ Championnat Territorial U15 Féminin (TU15F)
 - ▶ Championnat Territorial U13 Masculin (TU13M)
 - ▶ Championnat Territorial U13 Féminin (TU13F)
 - ▶ Championnat Territorial U11 Masculin (TU11M)
 - ▶ Championnat Territorial U11 Féminin (TU11F)

Ces épreuves sont régies par le présent règlement, les statuts et règlements de la FFHB, le code d'arbitrage de la FFHB et les règlements particuliers.

CATÉGORIES D'ÂGE :

Masculines et Féminines	Catégories	Joueurs(ses) de	Nés(es) en
	+ de 16 ans	17 ans et +	09 et avant
	U18 (-18 ans)	17,16 et 15 ans	09, 10 et 11
	U15 (-15 ans)	14, 13 et 12 ans	12, 13 et 14
	U13 (-13 ans)	12, 11 et 10 ans	14, 15 et 16
	U11 (-11 ans)	10, 9 et 8 ans	16, 17 et 18

EVOLUTIONS DANS DIFFERENTES EQUIPES :

*** FEMININES (en + de 16 ans et – de 17 ans Nat.) :**

- 1) ▶ Les joueuses de 15 ans (2011)** inscrites dans le programme d'Accession Territoriale du Pôle Espoirs situé à Orléans sont autorisées à évoluer en N3F et Régional (PNF/R2F).
- 2) ▶ Les joueuses de 16 ans (2010)** qui étaient inscrites au Pôle Espoirs situé à Orléans lors de la saison 2025/2026 mais qui ne sont plus en structure pour la saison 2026/2027 sont autorisées à évoluer en N3F et Régional (PNF/R2F).
- 3) ▶ Les joueuses de 15, 16 et 17 ans (2011, 2010, 2009)** inscrites dans le programme d'Accession Nationale du Pôle Espoirs situé à Orléans doivent obligatoirement évoluer en + de 16 ans Nationale (Nationale 2 minimum).
- 4) ▶ Les joueuses de 14 ans (2012)** inscrites par la DTN sur les listes des Pôles Espoirs en site d'Accession Territoriale sont autorisées à évoluer dans les compétitions – de 18 ans Territoriales.
- 5) ▶ Les joueuses de 13 ans (2013)** inscrites par la DTN sur les listes des Pôles Espoirs en site d'Accession Territoriale sont autorisées à évoluer dans les compétitions Nationales – de 17 ans.

→ Respect du règlement (1 match / W.E.).

*** MASCULINES (en + de 16 ans et – de 18 ans Nat. et Ter.) :**

- 1) ▶ Les joueurs de 16 ans (2010)** qui suivent leur scolarité au Pôle Espoirs situé à Chartres sont autorisés à évoluer en PNM, R2M et R3M.
- 2) ▶ Les joueurs de 14 ans (2012)** inscrits par la DTN sur les listes des Pôles Espoirs sont autorisés à évoluer dans les compétitions Nationales et Territoriales – de 18 ans.

→ Respect du règlement (1 match / W.E.).

RAPPEL : L'Article 95.2.2 page 137 des règlements généraux de la FFHB prévoit que les jeunes qui évoluent en + de 16 ans ne sont pas concernés par la règle du brûlage lorsqu'ils redescendent en Moins de 18 ans.

.../...

.../...

* MASCULINES ET FEMININES (Toutes catégories jeunes) :

La COC Territoriale autorisera **une nouvelle fois**, pour la saison 2026/2027, **le surclassement sur la 4^{ème} année d'âge de toutes les catégories jeunes** de la compétition concernée :

Les joueurs et joueuses de 7 ans (2019) sont autorisés à jouer en U11
Les joueurs et joueuses de 9 ans (2017) sont autorisés à jouer en U13
Les joueurs et joueuses de 11 ans (2015) sont autorisés à jouer en U15
Les joueurs et joueuses de 14 ans (2012) sont autorisés à jouer en U18

Ces surclassements ne pourront être autorisés à condition de fournir **le formulaire 2 « surclassement pour les équipes jeunes »** comprenant :

- La demande du président du club.
- L'accord écrit du représentant légal.

Vous trouverez **ce formulaire 2** dans la partie « divers » de ce bulletin **à utiliser obligatoirement pour ces demandes de surclassement.**

DETERMINATION DES CATÉGORIES D'ÂGE :

* JEUNES FEMININES de 17 ans (2009) :

1) ▶ Relation Seniors Féminins – U18 ans Féminins :

Pour la saison 2026/2027, le Bureau Directeur de la ligue, autorise les équipes qui évolueront en **Régional (PNF/R2F) ou Territorial Féminin (1^{ère} division territoriale)**, si elles le souhaitent, **à faire doubler 3 jeunes joueuses**. Ces trois joueuses pourront disputer le Championnat Féminin à partir de la PNF jusqu'au plus bas niveau et disputer une rencontre en U18F le même week-end.



→ 3 Joueuses de 2009 autorisées à doubler sur un même week-end, ces joueuses ne comptent pas dans le quota de jeunes joueuses du club autorisées à doubler sur les championnats jeunes.

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié.es FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end ou dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche) dans deux équipes jeunes (U18 à U11 Elite, Excellence ou Honneur) y compris dans la même catégorie mais dans deux niveaux de championnats différents (**non applicable aux équipes engagées en championnat national**).

ART. 2 : FORMULE DES EPREUVES

Le classement s'effectue par addition de points, à savoir :

▶ Match gagné : → 3 points ▶ Match nul : → 2 points ▶ Match perdu : → 1 point

▶ Match perdu par pénalité ou forfait : → 0 point

▶ Goal-average : + 16 ans Masc./Fém. : → 20 - 00

▶ U18 Masc. et Fém. : → 10 - 00

▶ Jeunes (à partir des U15) Masc. et Fém. : → 7 - 00

✓ L'écart au score acquis sur le terrain s'il lui est plus favorable est conservé par l'équipe qui a gagné. Exemple si match entre A et B et que le score est de 41 à 18 en faveur de A, si B est sanctionné pour pénalité sportive, le score pris en compte est 23-0 (Article 109.2.1 page 155 des règlements généraux de la FFHB).

Si plusieurs clubs sont à égalité de points à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière, ils seront départagés selon les critères suivants et dans l'ordre :

- 1) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 2) - Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre les clubs intéressés,
- 3) - Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble de la compétition,
- 4) - Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de la compétition,
- 5) - Par le plus grand nombre de licenciés (date de la dernière Assemblée Générale) masculins ou féminins selon les cas.

Refus d'Accession : Voir Article 110 pages 156/157 des règlements généraux de la FFHB.

ART. 3 : RECOMPENSES

Chaque compétition territoriale est dotée d'une récompense (coupes ou ballons ou médailles).

.../...

.../...

ART. 4 : ENGAGEMENTS

A. Date limite : fixée par la Commission Organisation des Compétitions avec accord du Bureau Directeur.

B. Droits d'engagements : voir tarifs votés en Assemblée Générale.

C. Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD Territoriale) 2026/2027 :

A la date de parution de ce bulletin, la Commission Territoriale des Statuts et de la Réglementation n'est pas en mesure de diffuser la Circulaire 2026-2027. Elle vous parviendra au plus tard avant la 1^{ère} journée des championnats.

ART. 5 : RELATIONS ENTRE EQUIPES D'UN MEME CLUB

A. RESTRICTION D'UTILISATION DES JOUEURS : "JOUEUR BRULE"

► Quand un club engage plusieurs équipes dans des championnats de niveaux différents, **il peut présenter au maximum un joueur brûlé dans une équipe de niveau inférieur du club.**

► Joueur brûlé : La limite fixée sera calculée en prenant en compte **la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs**, dans une ou plusieurs équipes.

- Au niveau Territorial, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en championnat régional (PNM et R3M), que des joueurs **ayant disputé moins de 11 rencontres** dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer. **Pour la PNF et la R2F ce nombre est ramené à 10 rencontres. Pour la R2M ce nombre est de 12 rencontres.**

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

Cette règle ne s'applique pas aux jeunes évoluant en + de 16 ans qui redescendent en Moins de 18 ans M et F.

► **Pas de brulage dans les catégories jeunes** engagées dans les championnats nationaux et territoriaux (U18 à U11 Elite, Excellence et Honneur).

B. EQUIPES RESERVES DE CLUB NATIONAUX

Application des Articles 95.1 pages 136, 108.2.5 et 108.2.6 page 154 des Règlements Généraux de la FFHB.

ART. 6 : REGLEMENTS FINANCIERS

Pour les déplacements, afin de répartir équitablement les dépenses occasionnées par les déplacements, la LCVLHB :

- Totalisera le kilométrage parcouru par toutes les équipes.
- Calculera le kilométrage parcouru par chaque équipe dans la saison.
- Les équipes dépassant le kilométrage moyen seront aidées par les équipes dont le kilométrage est inférieur à la moyenne.
- Base de calcul : à 0,36 € du Km X 3 voitures.
- Le calcul sera fait pour chaque championnat ainsi que pour les finalités.
- Le tableau de la péréquation pour les divers championnats sera envoyé aux clubs concernés à chaque fin de phase de compétition pour les championnats jeunes et à la fin de la compétition pour les équipes seniors. Le tableau définitif paraîtra après la fin de tous les championnats.
- La péréquation fera l'objet d'un document comptable.

ART. 7 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES

A. Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum :

► **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres seniors et jeunes (U18M, U18F, U15M et U15F sur désignation CTA, voir règlement particulier de la compétition).**

► **30 jours avant la date prévue de la rencontre, pour toutes les autres rencontres jeunes ne faisant pas l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (voir règlement particulier de la compétition).**

Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

.../...



ATTENTION ! IMPORTANT !

► Il est demandé à chaque équipe de **+ de 16 ans, -18 ans et -15 ans** (lorsqu'il y a désignation CTA) de positionner à minima 1 rencontre le dimanche tous les deux mois, soit 1 sur les mois de septembre/octobre, 1 sur les mois de novembre/décembre, 1 sur les mois de janvier/février et 2 sur les mois de mars/avril/mai. Un contrôle sera effectué régulièrement avec un rappel en cas d'oubli.

B. Date et horaire des rencontres : voir règlement particulier. Les salles ou gymnases devront être ouverts au moins 1 heure avant le début de la rencontre.

C. Contestation - sanction : Feuille de conclusion non saisie dans les délais : amende → 35 Euros

En cas de non-réception de la conclusion, le club visiteur devra s'inquiéter auprès du secrétariat de la COC.

Dans ce dernier cas, la Commission Organisation des Compétitions fixe l'horaire de la rencontre, sur le terrain du club recevant sur les plages horaires définies en fonction des catégories d'âge.

Changement de Date

D. Modification de date de rencontre :

La date de rencontre peut être modifiée sur décision d'un organisme officiel : Fédération, Ligue, Comité pour les cas suivants :

1) Un club ayant un joueur ou un cadre sélectionné ou convoqué à un stage technique officiel. La date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur ou ce cadre pourra être modifiée (exceptée la Coupe de France).

2) Un club ayant un jeune arbitre (sous contrat ligue) désigné par la Commission Territoriale d'Arbitrage, peut obtenir une modification de la date de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur (exceptée la Coupe de France).

Les règlements particuliers des compétitions autres que les championnats peuvent déroger à cette règle.

3) Une modification de date de rencontre (y compris changement de jour dans un même week-end passage du samedi au dimanche ou inversement) peut également être faite sur demande d'un ou plusieurs compétiteurs et ou de la Commission Territoriale de Désignation d'Arbitrage.

ATTENTION ! Dans tous les cas, ces modifications de date ne pourront être qu'exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la Commission d'Organisation des Compétitions, dans un délai :

► De 30 jours au minimum avant la date prévue pour les rencontres faisant l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (cf. Règlement Particulier de la compétition).

► De 14 jours au minimum avant la date prévue pour les rencontres ne faisant pas l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (cf. Règlement Particulier de la compétition).

La réponse du club adverse devra être saisie dans le logiciel fédéral dans un délai :

► De 24 jours au minimum avant la date prévue pour les rencontres faisant l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (cf. Règlement Particulier de la compétition).

► De 8 jours au minimum avant la date prévue pour les rencontres ne faisant pas l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (cf. Règlement Particulier de la compétition).

En cas de non-réponse dans le délai imparti, la demande de report sera considérée comme acceptée par le club adverse, permettant à la Commission d'Organisation des Compétitions d'autoriser ou non la demande de modification.

.../...

Pour tous les niveaux une demande de modification de date et/ou d'horaire et/ou de lieu, doit être formulée dans le logiciel fédéral. Utilisez la fonction « Reporter » dans la conclusion de rencontre puis laissez-vous guider par le logiciel. Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach du logiciel fédéral, c'est pourquoi, veuillez à le consulter régulièrement afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes effectuées par vos adversaires, n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis. **Une demande préalable doit être établie par mail auprès du club adverse en mettant en copie le secrétariat de la COC pour avis et ce, avant toute manipulation dans le logiciel fédéral.**



Un report doit être justifié et soumis à l'autorisation de la COC. Cette demande auprès de la COC doit être complète à savoir qu'elle doit comporter : les raisons de la demande, l'accord de l'adversaire, la proposition de nouvelle date, soit une date avancée, soit la première date qui figure au calendrier R (report). Cette demande doit se faire dans les temps (voir ci-dessus). En cas d'accord de la COC, report entériné, en cas de refus de la COC, retour à l'ancienne date. En cas d'acceptation, c'est la première date de report inscrite au calendrier qui sera prise sauf accord entre les deux clubs avec avis favorable de la COC et fera l'objet d'un règlement financier de 30 euros (pour les seniors) ou 15 euros (pour les jeunes) imputé sur le compte du club demandeur.

E. Inversion de rencontre :

Les demandes d'inversion s'effectuent directement dans le logiciel fédéral après accord préalable du club adverse. Utilisez la fonction « Inverser » dans la conclusion de rencontre puis laissez-vous guider par le logiciel. **ATTENTION : lors de la demande d'inversion, veuillez à bien cocher match « aller et retour »**. Toute modification sera transmise directement sur votre Almanach du logiciel fédéral, c'est pourquoi, veuillez à le consulter régulièrement afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes effectuées par vos adversaires, n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis. Cependant, si la raison de l'inversion est due à une indisponibilité de salle, l'envoi du justificatif (par mail) reste toujours obligatoire. L'inversion devra être **obligatoirement acceptée et validée par la Commission Organisation des Compétitions**.



**A DEFAUT DE NE PAS RESPECTER CES MODALITES
LA DEMANDE SERA REJETÉE.**

ART. 8 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

A. Equipement des joueurs :

- 1) - Couleurs : les clubs doivent obligatoirement disputer les compétitions sous les couleurs indiquées sur les conclusions de rencontres saisies dans Gest'Hand. Lorsque 2 équipes en présence ont des maillots de couleur identique, le club visiteur doit changer de maillots.
- 2) - Aide au développement : Applicable à tous les clubs engagés en PNM, R2M, R3M, N3F, PNF, R2F + les clubs nationaux (décision prise à l'Assemblée Générale du 2/06/07).
- 3) - Numéros : chaque joueur doit porter sur son maillot un numéro distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

B. Salles :

Les rencontres de championnat régional se déroulent obligatoirement sur des terrains de jeu classés. Les clubs utilisant des installations qui n'ont jamais fait l'objet de demande de classification doivent faire ce dossier dans les 3 mois suivant le début des championnats.

En cas de carence une pénalité financière de 100 € sera appliquée.

C. Club alignant plusieurs équipes : sauf accord du Conseil d'Administration, deux équipes du même club ne peuvent pas pratiquer dans une même poule.

D. Responsabilités des clubs, Responsables de salle, Chronomètres et Secrétaires de table :

.../...

.../...

Divisions Pré-nationales Masculine et Féminine :

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'Article 88 page 109 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométrateur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Secrétaire de table (licencié et majeur)** qui sera chargé de la gestion administrative (exclusions, sanctions etc..) et d'assister le Chronométrateur et les Arbitres dans leurs missions.

Divisions Excellence et Honneur Masculin, Excellence Féminine :

- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'Article 88 page 109 des Règlements Généraux de la FFHB.
- ▶ Le club recevant présente aux Arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Chronométrateur (licencié et majeur)** qui sera chargé du tableau d'affichage et d'assister le Secrétaire et les Arbitres dans leurs missions.
- ▶ Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la Table de marque en présentant **un Secrétaire (licencié et majeur)**.

Jeunes U18 à U11 Masculin et Féminin en Poules Elite et Excellence :

- ▶ Le club recevant présente aux arbitres et inscrit sur la feuille de match **un Responsable de salle (licencié et majeur)** dont les missions sont définies dans l'Article 88 page 109 des Règlements Généraux de la FFHB.

En cas de mineur à la table sur un match jeune dans une fonction de chronométrateur ou de secrétaire, un tuteur de table sera préconisé pour accompagner ces jeunes dans leur fonction.

Absence : toute absence de Responsable de salle et de Chronométrateur dans tous les cas et de Secrétaire de table en Pré-nationales Masculine et Féminine est sanctionnée d'une amende de 10 euros par personne manquante. 50 % de l'amende sera reversée en fin de saison au club palliant à l'absence (vœu N°3 du club de l'AST Châteauneuf adopté lors de l'A. G. du 26/05/13 à Chartres).

Ce paragraphe ne concerne pas le championnat N3F (cf. règlement N3F).

ART. 9 : FEUILLE DE MATCH

☒ Feuille de match Papier : **A utiliser uniquement en cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement).**

A. Avant la rencontre : ▶ établir soigneusement en LETTRES CAPITALES la feuille de match (fournie par le club recevant), en 3 exemplaires.

Attention ! Nous vous conseillons de disposer d'une preuve de la validité des licences (impression ou photographie) car en cas de panne informatique il faudra prouver que vos joueurs(ses) sont licenciés.



B. Après la rencontre :

- la feuille de match dûment complétée par l'arbitre doit être postée avec la feuille de remboursement des arbitres **le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi)**. L'envoi en incombe à **l'équipe recevante** ou à celle ayant effectué le plus court déplacement. L'original de la feuille de match doit être adressé au secrétariat de la LCVLHB. Les 2 autres exemplaires sont remis à chaque équipe pour expédition dans les mêmes conditions à leur **comité respectif** avec pour le club recevant la feuille de remboursement des arbitres.

Sanction : feuille de match non expédiée dans les délais : amende :

- ▶ **FM postée le 2^{ème} ou 3^{ème} jour ouvrable après la rencontre → 10 Euros**
- ▶ **Après le 3^{ème} jour ouvrable → 30 Euros**

☒ Feuille de match Electronique : **Obligatoire pour toutes les rencontres territoriales et régionales ainsi que pour toutes les catégories. Elle est le document officiel qui sert de référence en cas de litige dans le cadre fédéral aussi bien que civil.**

.../...

.../...

A. Avant la rencontre : ▶ **La feuille de match doit être établie à l'aide des données téléchargées dans le logiciel fédéral dans les 24 heures précédant la rencontre par le club recevant.** Ce délai de 24 heures est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre. Lors de l'élaboration de la FDME, si des incohérences apparaissent entre la saisie et les données du logiciel fédéral, cela déclenchera une alerte qui sera immédiatement signalée. Cette anomalie ne sera pas bloquante et le joueur pourra évoluer sous la responsabilité de son club. La COC sera informée et statuera lors du contrôle de la feuille de match. Toutes les rubriques doivent être renseignées. Les officiels des clubs en présence, les officiels de table (délégué, secrétaire, chronométrateur) et les juges-arbitres ou le délégué sont responsables de l'établissement de la feuille de match, chacun dans son domaine de compétence (voir Article 98 pages 140 à 144 des Règlements Généraux de la FFHB).



▶ Les clubs doivent penser à réactualiser la version du logiciel FDME qui est en perpétuel développement, notamment le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications de joueurs(ses) et officiels.

▶ Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

▶ Les arbitres sont tenus notamment de noter le montant de leurs frais kilométriques et indemnité d'arbitrage sur la FDME.

▶ **CLUBS SOUS CONVENTION** Nous demandons aux clubs dont les équipes évoluent sous convention **de s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs et officiels de banc soient bien répertoriés dans le logiciel fédéral** comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match sous peine de sanction. Attention, si un joueur d'une convention ressort « non validé » le jour du match, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe concernée.

Les listes ne sont plus désormais que validées par les clubs eux-mêmes. Seul le club pilote est habilité à saisir et valider une liste d'officiels et/ou de joueurs. L'autorisation de participer valablement à une compétition officielle intervient à J+1 après la date de saisie et enregistrement sur une liste (**bien entendu, le licencié devra être qualifié le jour de match**).

▶ **PROCEDURE EN CAS DE DIFFICULTES INFORMATIQUES** Lorsque vous rencontrez des difficultés avec le logiciel fédéral ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, la Fédération a mis en place différents outils disponibles sur la page d'accueil du site FFHandball <https://www.ffhandball.fr/vos-outils>

Support technique et l'utilisation de tickets : Pour rappel, la Fédération a mis en place un système de gestion de « ticket » qui se trouve sur **la page d'accueil du site FFHandball**. Lien de connexion : <https://support.ffhandball.org> Chaque demande d'aide se voit attribuer un numéro de ticket unique qui permet de suivre en ligne sa progression et les réponses apportées.

Les demandes remontées dans le support ne doivent concerner que des problèmes techniques (et non des questions réglementaires ou de procédure informatique).

B. Après la rencontre :

▶ Les feuilles de match électroniques doivent être exportées via le logiciel de la FDME **avant minuit le dimanche pour tous les matchs du week-end.**

Sanction :

▶ Feuille de match non exportée au-delà de minuit le dimanche pour les rencontres programmées le week-end, amende : ➔ **10 Euros**

▶ Téléchargée **au-delà du 3^{ème} jour ouvrable suivant la rencontre ➔ 30 Euros**

En cas de match non joué, quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la LCVLHB, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation et **prévenir le secrétariat de la COC par mail le jour même.**



En cas de Fraude dans l'établissement d'une feuille de match, le club sera sanctionné selon les dispositions de la grille des sanctions disciplinaires pages 29/30 du règlement disciplinaire FFHB.

.../...

ART.10 : COMMUNICATION DES RESULTATS A utiliser uniquement en cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur ou d'un autre motif pertinent (les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement).

Les clubs sont tenus de communiquer les résultats de leurs équipes selon des formes établies par les instances gestionnaires des compétitions concernées. Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités financières.

Sanction : ▶ 1er oubli ou retard → Avertissement, ▶ 2^{ème} oubli ou retard → Amende de 15 €,
▶ 3^{ème} oubli ou retard → Amende de 25 € puis, amende de 35 € à partir du 4^{ème} oubli

ART.11 : FORFAIT (voir règlements généraux de la FFHB)

A. En cas de forfait général, les droits d'engagement restent acquis à la LCVLHB.

B. Tout forfait général (au cours de la compétition) est pénalisé d'une amende de :

- ▶ 400 € pour une équipe de + de 16 ans,
- ▶ 200 € pour une équipe de jeunes U18 et U15,
- ▶ 150 € pour une équipe de jeunes U13 et U11.

C. Tout forfait isolé est pénalisé d'une amende de :

- ▶ Pour une équipe + de 16 ans : 135 Euros (dont 70 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.
- ▶ Pour une équipe de jeunes U18 et U15 : 70 Euros (dont 35 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.
- ▶ Pour une équipe de jeunes U13 et U11 : 50 Euros (dont 25 Euros pour le club lésé) + la part de péréquation.

ATTENTION!

Rappel de l'Article 104.2.5 page 151 des Règlements Généraux de la FFHB :
*Un club qui a déclaré le forfait d'une équipe avant **ou** le jour du match ne peut participer à cette date à aucune rencontre (ou tournoi) de niveau inférieur à cette équipe dans cette catégorie d'âge.*

Le non-respect de cette disposition entraîne la perte des matches par pénalité. Indépendamment de cet article, se reporter aux articles 97 (transports), 100.2 (matches à jouer) des présents règlements et à l'article 87 du règlement général des compétitions nationales.

Cette règle ne s'applique que pour les équipes +16 ans.

En application des Règlements Généraux de la FFHB, une équipe ayant perdu 3 fois par forfait sera considérée comme forfait général.

ART.12 : MATCHS DE CLASSEMENT

Les matchs de classement en fin de saison sont obligatoires. Toute équipe refusant d'y participer ne pourra accéder à la division supérieure. Elle sera passible des amendes prévues à l'Art.11.

ART.13 : RECOUVREMENT DES SOMMES DUES

Application stricte des règlements généraux de la FFHB.

ART.14 : LE PRESENT REGLEMENT s'applique à toutes les rencontres organisées par la LCVLHB.

ART.15 : Tous les cas non prévus au présent règlement et aux statuts et règlements de la FFHB, sont du ressort du **Bureau Directeur de la LCVLHB** qui se réserve le droit, en cas de force majeure, d'apporter des modifications aux présents règlements et aux calendriers établis.

.../...

ART.16 : TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

MASCULINS



JOUEURS(SES) PARTICIPANTS	TAILLE DES BALLONS	TEMPS DE JEU Sauf règlement particulier
+ de 16 ans	T3 = 58/60	2X30
U18 (-18 ans)	T3 = 58/60	2X30
U15 (-15 ans)	T2 = 54/56	2X25
U13 (-13 ans)	T1 = 50/52	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps) en match sec ou 3X10 (pause de 5') pour les tournois
U11 (-11 ans)	T0 = 48/50	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)
+ de 16 ans	T2 = 54/56	2X30
U18 (-18 ans)	T2 = 54/56	2X30
U15 (-15 ans)	T1 = 50/52	2X25
U13 (-13 ans)	T0 = 48/50	3X15 (pause de 5' entre chaque tiers-temps) en match sec ou 3X10 (pause de 5') pour les tournois
U11 (-11 ans)	T0 = 48/50	3X12 en match sec ou 3X9 en tournoi (pause de 5' entre chaque tiers-temps)

FEMININES



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNATS SENIORS



ART. 1 : CONCERNES : Equipes régulièrement qualifiées au vu de la saison passée.

ART. 2 : DROITS D'ENGAGEMENTS :

- ▶ Prénational Masculin (PNM) : → **655 Euros**
- ▶ Excellence Masculine (R2M) : → **635 Euros**
- ▶ Honneur Masculin (R3M) : → **615 Euros**
- ▶ N3 Féminin (N3F) : → **1 015 Euros**
- ▶ Prénational Féminin (PNF) : → **545 Euros**
- ▶ Excellence Féminin (R2F) : → **345 Euros**

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint.

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

1 - EN MASCULINS :

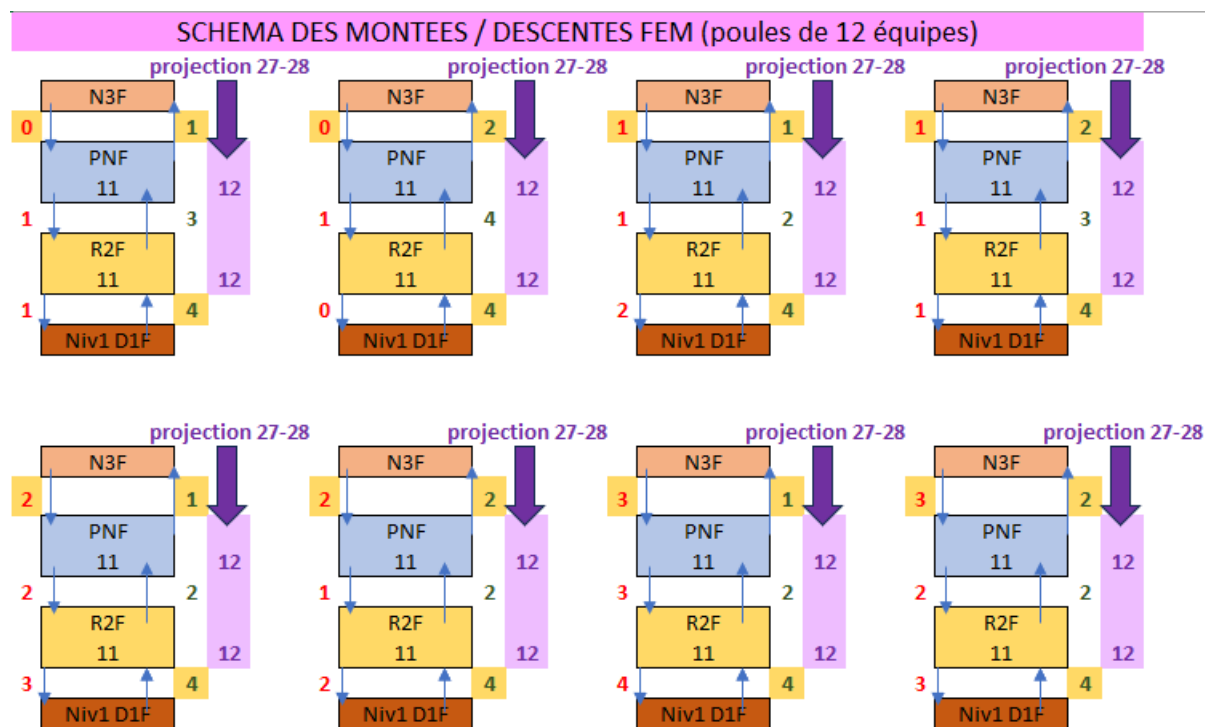
- ▶ En (PNM) : → 12 équipes → 1 poule de 12 en match A/R soit 22 dates
- ▶ En (R2M) : → 13 équipes → 1 poule de 14 (dont 1 exempt) en match A/R soit 26 dates
- ▶ En (R3M) : → 24 équipes → 2 poules de 12 en match A/R soit 22 dates

2 - EN FEMININES :

- ▶ En (PNF) : → 11 équipes → 1 poule de 12 (dont 1 exempt) en match A/R soit 22 dates
- ▶ En (R2F) : → 11 équipes → 1 poule de 12 (dont 1 exempt) en match A/R soit 22 dates

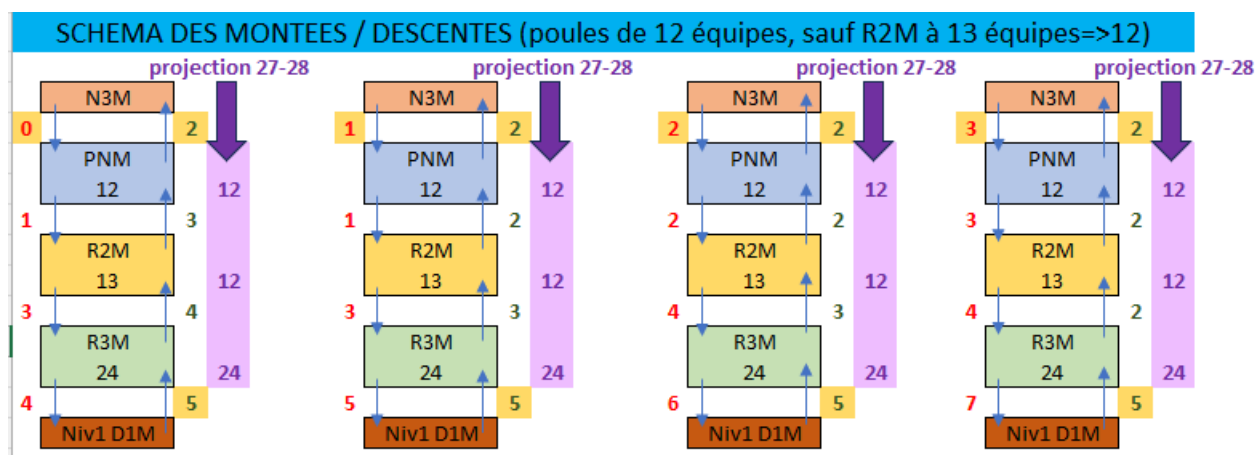
ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION 2025/2026 :

A/ FEMININES : N3F à 1x12 – PNF à 1x12 et R2F à 1x12



.../...

B/ MASCULINS : PNM à 1x12 – R2M à 1 X 14 et R3M à 2x12



ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

A. Date et horaire des rencontres :

Sauf accord entre les deux clubs ou règlement particulier, les rencontres se dérouleront :

- le samedi, début du match entre 18 H 30 et 21 H 00,
- le dimanche, début du match entre 14 H 00 et 16 H 00.

En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.

Après accord entre les deux clubs, les rencontres pourront se disputer en semaine (match avancé).

B. - Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum :

► **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres seniors et jeunes (U18M, U18F, U15M et U15F sur désignation CTA, voir règlement particulier de la compétition).**

► **30 jours avant la date prévue de la rencontre, pour toutes les autres rencontres jeunes ne faisant pas l'objet d'une désignation d'arbitres par la CTA (voir règlement particulier de la compétition).**

Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ATTENTION ! IMPORTANT !

► Il est demandé à chaque équipe de **+ de 16 ans, -18 ans et -15 ans** (lorsqu'il y a désignation CTA) de positionner à minima 1 rencontre le dimanche tous les deux mois, soit 1 sur les mois de septembre/octobre, 1 sur les mois de novembre/décembre, 1 sur les mois de janvier/février et 2 sur les mois de mars/avril/mai. Un contrôle sera effectué régulièrement avec un rappel en cas d'oubli.



ART. 7 : ARBITRAGE :

Les arbitres seront remboursés après le match par le responsable du club recevant (voir circulaire CTA de début de saison).

La péréquation sera effectuée en fin de saison.

Au 30/09/2026, il sera imputé au compte des équipes (Nationaux, PNM, R2M, R3M, PNF et R2F) 105 Euros pour la formation.

.../



➔ **Application des règlements généraux de la FFHB Article 108.2.5 page 154 dès la 1^{ère} journée des championnats :**

L'équipe réserve évoluant en championnat Prénational Masculin ou en championnat Nationale 3 Féminin Territorial ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs ou joueuses de plus de 22 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur.



➔ **Nombre de licences B et/ou D autorisées en PNM/PNF/R2F** : Le nombre maximum de licences B et/ou D par mach est de **5 ou 4 licences B et/ou D et 1 étranger en licence EA/EB/ED.**

➔ **Nombre de joueurs en PNM** : il est autorisé de mettre 14 joueurs sur la FDME uniquement en championnat PNM.

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE U18 MASCULIN

**Une seule date est retenue au calendrier général en fin de saison
Week-end du 05/06 Juin 2027**

Sur cette date, un maximum de 6 équipes pourra participer à la qualification au championnat de France U18 masculin. Equipes qui en font la demande courant Mai et classées comme ci-dessous, en fonction des équipes reléguées du National :

- ▶ 3 reléguées + 2 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 2 reléguées + 3 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 1 reléguée + 4 équipes U18M Elite et 1 équipe U15M Elite
- ▶ 0 reléguée + 4 équipes U18M Elite et 2 équipes U15M Elite

Le choix des équipes issues des championnats U18 Territorial Elite et U15 Territorial Elite se fait sur la base du classement final de la saison 2026/2027.

En cas de doublon d'équipes d'un même club, une seule équipe du club peut participer, la place laissée, reste vacante et n'est pas remplacée par une autre équipe d'un autre club.

Votre participation au tournoi qualificatif est subordonnée à votre classement final dans votre championnat National U18M ou Territorial Elite U18M ou U15M. En cas de forfait général en championnat National U18M, l'équipe concernée ne pourra pas participer au tournoi qualificatif.

Le lieu des matchs se fera à partir du classement de la saison 2026/2027.

Par défaut, hors cas particulier, une seule place est qualificative pour la région Centre-Val de Loire.

La formule des matchs (simple – tournoi) sera adaptée en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Si deux clubs veulent s'engager sous forme d'entente (existante ou nouvelle), ils devront se rapprocher de la commission territoriale statuts et règlements en envoyant leur convention (document type FFHB) avant le 31 Mai à la Ligue après avis du comité d'appartenance et validera sa conformité (une attention particulière sera portée sur la capacité du club à remplir les obligations d'officiel responsable pour cette équipe conformément aux textes en vigueur pour les championnats nationaux jeunes).

Attention, seuls les joueurs des années d'âges correspondant à la compétition 2027/2028 peuvent prendre part aux matchs de cette qualification, à savoir les U18M (2010, 2011, 2012).

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE U17 FEMININ

**Une seule date est retenue au calendrier général en fin de saison
Week-end du 05/06 Juin 2027**

Sur cette date, un maximum de 6 équipes pourra participer à la qualification au championnat de France U17 féminin. Equipes qui en font la demande courant Mai et classées comme ci-dessous, en fonction des équipes reléguées du National :

- ▶ 4 reléguées + 1 équipe U18F Elite et 1 équipe U15F Elite
- ▶ 3 reléguées + 2 équipes U18F Elite et 1 équipe U15F Elite
- ▶ 2 reléguées + 2 équipes U18F Elite et 2 équipes U15F Elite
- ▶ 1 reléguée + 3 équipes U18F Elite et 2 équipes U15F Elite
- ▶ 0 reléguée + 3 équipes U18F Elite et 3 équipes U15F Elite

Le choix des équipes issues des championnats U18 Territorial Elite et U15 Territorial Elite se fait sur la base du classement final de la saison 2026/2027.

En cas de doublon d'équipes d'un même club, une seule équipe du club peut participer, la place laissée, reste vacante et n'est pas remplacée par une autre équipe d'un autre club.

Votre participation au tournoi qualificatif est subordonnée à votre classement final dans votre championnat National U17F ou Territorial Elite U18F ou U15F. En cas de forfait général en championnat National U17F, l'équipe concernée ne pourra pas participer au tournoi qualificatif.

Le lieu des matchs se fera à partir du classement de la saison 2026/2027.

Par défaut, hors cas particulier, une seule place est qualificative pour la région Centre-Val de Loire.

La formule des matchs (simple – tournoi) sera adaptée en fonction du nombre d'équipes effectivement engagées.

Si deux clubs veulent s'engager sous forme d'entente (existante ou nouvelle), ils devront se rapprocher de la commission territoriale statuts et règlements en envoyant leur convention (document type FFHB) avant le 31 Mai à la Ligue après avis du comité d'appartenance et validera sa conformité (une attention particulière sera portée sur la capacité du club à remplir les obligations d'officiel responsable pour cette équipe conformément aux textes en vigueur pour les championnats nationaux jeunes).

Attention, seules les joueuses des années d'âges correspondant à la compétition 2027/2028 peuvent prendre part aux matchs de cette qualification, à savoir les U17F (2011, 2012, 2013).

**CHAMPIONNATS TERRITORIAUX JEUNES NIVEAUX ELITE, EXCELLENCE et HONNEUR
(U18 A U11) MASCULINS ET FEMININS**

Trois joueurs et trois joueuses du même club licencié.es FFHB pourront jouer deux matchs dans le même week-end ou dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche) dans deux équipes jeunes (U18 à U11 Elite, Excellence ou Honneur) y compris dans la même catégorie mais dans deux niveaux de championnats différents **(non applicable aux équipes engagées en championnat national)**.

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 MASCULIN NIVEAU 1
Poules Elite et Excellence**



ART. 1 : CONCERNEES : 24 équipes réparties de la manière suivante : 12 équipes en brassage Elite et 12 équipes en brassage Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 210 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du **05/06 Septembre**.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 premières équipes du championnat Excellence Poule Haute sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2027. Les 4 équipes restantes du championnat Excellence Poule Haute + les 2 meilleures équipes du championnat Excellence Poule Basse sont qualifiées pour participer au brassage Excellence en septembre 2027. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2027 viendront compléter ce brassage Excellence.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres U18M sur désignation CTA ou 30 jours avant la date prévue de la rencontre pour les autres rencontres (voir article 7 Arbitrage)**. Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

.../...

ART. 7 : ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA (hormis l'Excellence Poule Basse)

Les arbitres seront remboursés selon les modalités de remboursement fixées par la CTA par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi.

.../...

COUPE DE FRANCE REGIONALE U18 MASCULIN



ART. 1 : CONCERNEES :

Toutes les équipes qualifiées pour le championnat territorial U18 Masculin de Niveau 1 et qui respectent les conditions de qualification du règlement particulier de la compétition au niveau national.

Ces équipes seront complétées par des équipes participant au championnat territorial de Niveau 2 et proposées par les 6 comités à l'issue de leur phase de brassage.

Le nombre total d'équipes sera au maximum de 32 équipes qualifiées (1 seule équipe par club).

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ Gratuit

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{er} Tour : Matches secs permettant de qualifier 16 équipes.

▶ 2^{ème} Tour : 4 tournois, pour chaque tournoi 2 matchs de 1/8^{ème} de finale, suivi d'un match de ¼ de finale.

▶ 3^{ème} Tour : Finale régionale, 1 tournoi, 2 matchs de demi-finale, suivi de la finale.

Le vainqueur est qualifié pour la finale de Zone organisée par la FFHB.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. ***En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.***

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre** (passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser). Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 6 : ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA

Les arbitres seront remboursés selon les modalités de remboursement fixées par la CTA par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi.

ART. 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Match Sec :

Nombre de joueurs	12 joueurs
Temps de jeu	2 x 30mn
Temps morts	3
Mi-temps	10mn
Exclusion	2mn

.../...

Tournoi :

Nombre de joueurs	12 joueurs par rencontre qui peuvent être différents
Temps de jeu	2 x 25mn
Temps morts	3
Mi-temps	10mn
Exclusion	2mn
Temps entre les matchs	30mn
Ordre des rencontres	Match 1 : A contre B Match 2 : C contre D Match 3 entre les 2 vainqueurs Le club hôte aura la lettre C
Absence d'un ou plusieurs clubs	Si 1 équipe absente, tournoi à 3 Si 2 équipes absentes, match sec

.../...

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 MASCULIN NIVEAU 1

Poules Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 24 équipes réparties de la manière suivante : 12 équipes en brassage Elite et 12 équipes en brassage Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du **05/06 Septembre**.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 18 H 30.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 premières équipes du championnat Excellence Poule Haute sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2027. Les 4 équipes restantes du championnat Excellence Poule Haute + les 2 meilleures équipes du championnat Excellence Poule Basse sont qualifiées pour participer au brassage Excellence en septembre 2027. Les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux en juin 2027 viendront compléter ce brassage Excellence.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres U15M sur désignation CTA ou 30 jours avant la date prévue de la rencontre pour les autres rencontres (voir article 7 Arbitrage)**. Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Pour la Poule Elite les arbitres seront désignés par la CTA, ils seront remboursés par le responsable du club référent selon les modalités de remboursement.

Pour toutes les autres rencontres : désignation des arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actifs dans Ihand.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13 MASCULIN NIVEAU 1

Poules Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 24 équipes réparties de la manière suivante : 12 équipes en brassage Elite et 12 équipes en brassage Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du **05/06 Septembre**.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les meilleures équipes classées, issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence, composé de 8 à 16 équipes : le nombre d'équipes dépendra du nombre restant d'équipes pour organiser au mieux le championnat territorial de niveau 2**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 18 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. ***En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.***

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 premières équipes du championnat Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2027.

Pour la qualification au brassage Excellence, la formule retenue sera choisie et publiée dès que le nombre d'équipes retenues en championnat Excellence sera connu. Les paramètres intangibles pour ce brassage Excellence : à minima 12 équipes qualifiées, dont les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux (1 équipe par comité) en juin 2027.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **30 jours** avant la date prévue de la rencontre (passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser). Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Par les arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actifs dans Ihand.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 FEMININ NIVEAU 1

Poules Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 28 équipes réparties de la manière suivante : 12 équipes en brassage Elite et 16 équipes en brassage Excellence.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ 210 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du **05/06 Septembre**.

Brassage Elite : 3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

Brassage Excellence : 4 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} issues du brassage Elite disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les meilleures équipes classées, issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence, composé de 8 à 16 équipes : Le nombre d'équipes dépendra du nombre restant d'équipes pour organiser au mieux le championnat territorial de niveau 2**.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 19 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 premières équipes du championnat Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2027.

Pour la qualification au brassage Excellence, la formule retenue sera choisie et publiée dès que le nombre d'équipes retenues en championnat Excellence sera connu. Les paramètres intangibles pour ce brassage Excellence : à minima 12 équipes qualifiées, dont les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux (1 équipe par comité) en juin 2027.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres U18F sur désignation CTA ou 30 jours avant la date prévue de la rencontre pour les autres rencontres (voir article 7 Arbitrage)**. Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA : (hormis l'Excellence)

Les arbitres seront remboursés selon les modalités de remboursement fixées par la CTA par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi.

COUPE DE FRANCE REGIONALE U17 FEMININ

ART. 1 : CONCERNEES :

Toutes les équipes qualifiées pour le championnat territorial U18 Féminin de Niveau 1 et qui respectent les conditions de qualification du règlement particulier de la compétition au niveau national.

Ces équipes seront complétées par des équipes participant au championnat territorial de Niveau 2 et proposées par les 6 comités à l'issue de leur phase de brassage.

Le nombre total d'équipes sera au maximum de 32 équipes qualifiées (1 seule équipe par club).

Pour les deux premiers tours, la catégorie d'âge autorisée est celle de notre championnat U18 féminin, à savoir 17, 16, 15 et 14 ans.

Pour le 3^{ème} tour, qualificatif pour les finales de zone nationale, la catégorie d'âge est celle de la compétition nationale U17, à savoir 16, 15 et 14 ans.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : ▶ Gratuit

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{er} Tour : Matches secs permettant de qualifier 16 équipes.

▶ 2^{ème} Tour : 4 tournois, pour chaque tournoi 2 matchs de 1/8^{ème} de finale, suivi d'un match de ¼ de finale.

▶ 3^{ème} Tour : Finale régionale, 1 tournoi, 2 matchs de demi-finale, suivi de la finale.

Le vainqueur est qualifié pour la finale de Zone organisée par la FFHB.

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 20 H 00.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. **En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.**

ART. 5 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre** (passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser). Veuillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 6 : ARBITRAGE : désignation Référent JAJ de la CTA

Les arbitres seront remboursés selon les modalités de remboursement fixées par la CTA par le responsable du club recevant. Une péréquation sera effectuée en fin de saison. Les chargés de désignation de la CTA devront désigner en priorité des juges arbitres jeunes avec juge accompagnateur territorial si possible pour le suivi.

ART. 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Match Sec :

Nombre de joueuses	12 joueuses
Temps de jeu	2 x 30mn
Temps morts	3
Mi-temps	10 mn
Exclusion	2mn

.../...

Tournoi :

Nombre de joueuses	12 joueuses par rencontre qui peuvent être différentes
Temps de jeu	2 x 25mn
Temps morts	3
Mi-temps	10mn
Exclusion	2mn
Temps entre les matchs	30mn
Ordre des rencontres	Match 1 : A contre B Match 2 : C contre D Match 3 entre les 2 vainqueurs Le club hôte aura la lettre C
Absence d'un ou plusieurs clubs	Si 1 équipe absente, tournoi à 3 Si 2 équipes absentes, match sec

.../...

CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 FEMININ NIVEAU 1 Poules Elite et Excellence



ART. 1 : CONCERNEES : 17 équipes réparties en 3 poules de 4 équipes et 1 poule de 5 équipes.

ART. 2 : DROIT D'ENGAGEMENT : 190 Euros

ART. 3 : DATES RETENUES : Voir calendrier général joint

ART. 4 : FORMULE DE L'EPREUVE :

A. Déroulement de la compétition :

▶ 1^{ère} Phase : Début le week-end du 05/06 Septembre.

3 poules de 4 en matchs A/R sur 6 dates.

1 poule de 5 en matchs aller sur 5 dates.

▶ 2^{ème} Phase :

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B, C et D disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8.**

Les équipes restantes du brassage disputeront **le championnat Excellence, composé si possible de 8 équipes. Le nombre d'équipes dépendra du nombre restant d'équipes pour organiser au mieux le championnat territorial de niveau 2.**

B. Horaires : Les rencontres se dérouleront :

- Le samedi : départ du domicile 13 H 30 (base de calcul 70 Km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 18 H 30.

OU - Le dimanche : départ du domicile en aucun cas antérieur à 8 H 00 (base de calcul 70 km/H + 30mn de préparation d'avant match), début du match au plus tard 16 H 00. ***En cas de non-respect des horaires et sans contestation des clubs visiteurs, la COC validera les conclusions.***

ART. 5 : ACCESSION – RELEGATION :

▶ Les 8 équipes du championnat Elite + les 4 premières équipes du championnat Excellence sont qualifiées pour participer au brassage Elite en septembre 2027.

Pour la qualification au brassage Excellence, la formule retenue sera choisie et publiée dès que le nombre d'équipes retenues en championnat Excellence sera connu. Les paramètres intangibles pour ce brassage Excellence : à minima 12 équipes qualifiées, dont les 6 équipes qualifiées issues des tournois organisés par les Comités Départementaux (1 équipe par comité) en juin 2027.

ART. 6 : CONCLUSIONS DE RENCONTRES :

Le club recevant est tenu de saisir DES RECEPTION DU CALENDRIER ses conclusions dans le logiciel fédéral et ce au minimum **45 jours avant la date prévue de la rencontre, pour les rencontres U15F sur désignation CTA ou 30 jours avant la date prévue de la rencontre pour les autres rencontres (voir article 7 Arbitrage).** Passée cette date butoir, un message d'alerte apparaîtra sur votre Almanach afin de régulariser. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

ART. 7 : ARBITRAGE :

Pour la Poule Elite les arbitres seront désignés par la CTA, ils seront remboursés par le responsable du club référent selon les modalités de remboursement.

Pour toutes les autres rencontres : désignation des arbitres du club recevant sous la responsabilité si possible d'une personne ayant la qualification accompagnateur ou animateur école d'arbitrage :

- en priorité, désignation de juges arbitres jeunes actifs dans Ihand,
- à défaut, désignation de juges arbitres actifs dans Ihand.

**CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13 FEMININ NIVEAU 1
Elite**



FORMULE à définir en septembre 2026



**CHAMPIONNATS TERRITORIAUX
U11 MASCULIN et U11 FEMININ NIVEAU Elite**



FORMULE à définir en septembre 2026



PROTOCOLE DE MATCH LCVLHB

Sur la base des réflexions menées lors de l'Assemblée Générale de juin 2026, voici le processus pour la mise en place du protocole de match au sein de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball (LCVLHB), tout particulièrement pour les catégories jeunes, mais pas uniquement.

1. Objectifs et Principes Généraux

- **Caractère obligatoire** : Le protocole doit devenir systématique pour toutes les rencontres.
- **Rôle des acteurs** : Les arbitres doivent être sensibilisés à la mise en place avec les dirigeants et officiels du protocole.

3. Protocole de Début de Rencontre

- **Présentation** : Regroupement des joueurs et des arbitres sur la ligne de touche, au signal des arbitres les deux collectifs accompagnent les arbitres au centre du terrain et se tournent vers le public.
- **Discours de sensibilisation** : Le discours de sensibilisation lu par un joueur ou un officiel sera réservé aux dates des weekends du Fair-play ou à l'occasion de rencontres jugées sensibles par les dirigeants du club recevant. Il peut aussi être lu à la reprise de la seconde période si les dirigeants constatent des dérapages sur le terrain et/ou dans les tribunes.
- **Salut initial** : Serrage de mains entre tous les participants pour marquer le respect mutuel.

4. Protocole de Fin de Rencontre

- **Cérémonie de clôture** : Organiser un retour au centre du terrain, similaire au début de match, pour permettre aux tensions de retomber.
- **Serrage de mains** : Cette étape est jugée essentielle ; le refus d'un joueur de saluer l'arbitre ou l'adversaire doit être considéré comme une attitude incorrecte et traité comme tel par un rapport sur la FDME ou un signalement (QR Code).
- **Remerciements** : Saluer et applaudir l'ensemble des participants, y compris le public et les officiels.

5. Moment de Convivialité (Le Goûter)

- **Obligation pour les jeunes** : Le goûter d'après-match (a minima eau, sirop, gâteaux) est obligatoire et à la charge du club recevant, pour les adultes une boisson d'après match réunira les deux collectifs et arbitres.
- **Utilité** : Ce moment permet un débriefing informel entre les équipes, crée du lien et apaise les tensions nées du match.

- **Organisation** : Impliquer les parents dans la préparation de ces collations tout en tenant compte des spécificités alimentaires.

6. Suivi

- **Contrôle** : Le respect du protocole et le non-port de la tenue du responsable de salle doivent être signalés sur la feuille de match (FDME) par les arbitres ou un officiel.
- **Signalement** : Utilisation du QR code « Tous Unis » dans les salles pour remonter les comportements qu'ils soient positifs comme négatifs. Un point d'attention sera effectué sur les signalements transmis par les officiels

ANNEXE

Proposition de discours de sensibilisation :

*Papa, Maman, Supporters
Aujourd'hui... je joue !
Aujourd'hui, nous jouons tous !
Joueurs, joueuses, arbitres... nous sommes là pour nous amuser,
apprendre et donner le meilleur de nous-mêmes.
Nous allons tenter, réussir, rater, parfois nous tromper.
Et c'est normal. C'est comme ça qu'on progresse !
Alors, s'il vous plaît : ne nous critiquez pas, Ne nous coachez pas et ne nous arbitrez pas non plus... nos entraîneurs
et accompagnateurs sont là pour ça.
Ce sont vos sourires, vos applaudissements et vos encouragements qui nous donnent envie de nous dépasser.
Merci d'être là !*

*Nous Joueurs, Arbitres, et Officiels,
nous nous engageons dans la lutte contre la violence et les incivilités.
Durant cette rencontre, nous nous engageons à garder une attitude
sereine et respectueuse envers les adversaires, les arbitres et le public.
Nous vous invitons tous à nous soutenir avec passion, mais toujours dans le respect,
la solidarité et le fairplay.
Nous vous en remercions, et bon match à tous.»*

[Télécharger l'audio de la FFHB](#)





Zone A	Zone B	Zone C
X	X	X
X	X	X
X	X	X
X	X	X
X	X	X

<

ZONE B	AIX/MARSEILLE - AMIENS
	- CAEN - LILLE -
	NANCY/METZ - NANTES -
	NICE - ORLEANS/TOURS -
	REIMS - RENNES - ROUEN
ZONE C	CRETEIL - MONTPELLIER - PARIS -
	TOULOUSE - VERSAILLES



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS MASCULINS

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veuillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

N°	 PRÉNATIONAL MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Prénational Masculin	 REGIONAL 2 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Excellence Régionale Masculine	 REGIONAL 3 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Honneur Régional Masculin Poule A	 REGIONAL 3 MASCULIN CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Honneur Régional Masculin Poule B
1	AST CHATEAUNEUF 1	AST CHATEAUNEUF 2	OUZOUER SUR LOIRE	HBC VALLEE D'AVRE
2	US DREUX VERNOUILLET 2	US ORLEANS 3	S ST DOULCHARD	BEAUGENCY HB
3	CSM SULLY 2	AC ISSOUDUN	HB SAINTE MAURE	ST PRYVE OLIVET 3
4	ST PRYVE OLIVET 2	SAINT AVERTIN S	FL ST AIGNAN	LA RICHE HB
5	BOURGES HB 18	HBC CHATEAU-RENARD	EB ARDENTES	SMOC ST JEAN DE BRAYE
6	AZAY VERETZ	EXEMPT 1	ASPTT CHATEAUROUX	HC BLAISOIS
7	US LA FERTE 1	HBC TOURY	NAZELLES NEGRON HBC	US LA FERTE 2
8	US ORLEANS 2	HBC PITHIVIERS	VAL D'AUBOIS	USM MONTARGIS 2
9	E VIERZON 1	BLERE VAL DE CHER	E VIERZON 2	HBC ONZAIN
10	SARAN LOIRET 3	SAINT CYR HB 3	JS BOULLERET	A EPERNON
11	ESCALE ORLEANS	US ST FLORENT	LANGAIS CINQ MARS	USAD
12	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3	CHAMBRAY THB	US VENDOME	JARGEAU S
13		HBC GIEN LOIRET 2		
14		US JOUE LES TOURS 2		



COMPOSITION DES POULES DES CHAMPIONNATS N3F ET REGIONAUX SENIORS FEMININS

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veuillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

N°	Nationale 3 Féminine Centre-Pays de Loire	 PRÉNATIONAL FÉMININ CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Prénational Féminin	 REGIONAL 2 FÉMININ CHAMPIONNAT TERRITORIAL CENTRE-VAL DE LOIRE Excellence Régionale
1	USM MONTARGIS	US DREUX VERNOUILLET 2	E VIERZON
2	CHAMBRAY THB 3	BLERE VAL DE CHER 2	HBC TOURY
3	SAUMUR DOUE 1	BOURGES HB 18	TOURS HB 37
4	CARQUEFOU HB	HC BLAISOIS	CSM SULLY
5	SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 (SMOC/Fleury®)	EXEMPT 1	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
6	ASPTT CHATEAUROUX	AZAY VERETZ	AS TRAINOU
7	ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2	AC ISSOUDUN	US ARGENTON
8	US JOUE LES TOURS 1	US JOUE LES TOURS 2	PERCHE SENONCHOIS
9	JARGEAU S (Jargeau/Trainou®)	SAINT AVERTIN S	ARGONNE ORLEANS
10	CHB AUNEAU 1 (Auneau/Chartres®)	SAINT CYR HB	EXEMPT 1
11	UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE *1	ESCALE ORLEANS	MSD CHARTRES
12	ATLANTIQUE REZE HB 1	AST CHATEAUNEUF 2	ECO ST HILAIRE

© Equipe en convention (en cours)



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 MASCULIN NIVEAU 1 1ERE PHASE BRASSAGE

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Territorial U18 Masculin Niveau 1 1 ^{ère} Phase Brassage Elite 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	US JOUE LES TOURS 1	BOURGES HB18 1	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2
2	SARAN LOIRET 2	JARDEAU S	AST CHATEAUNEUF
3	US ORLEANS 2	SAINT CYR HB	US VENDOME
4	BLERE VAL DE CHER	SAINT AVERTIN S	HBC TOURY

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.
 Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.

Territorial U18 Masculin Niveau 1 1 ^{ère} Phase Brassage Excellence 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	US JOUE LES TOURS 2	SMOC ST JEAN DE BRAYE	USAD
2	AZAY VERETZ	USM MONTARGIS	HBC VALLEE D'AVRE
3	BOURGES HB 18 2	CHAMBRAY THB	CSM SULLY
4	ASPTT CHATEAUX	Vainqueur du barrage E Vierzon ou HB Ste Maure ou HBC Gien Loiret (Exempt 1 sur Gest'Hand)	HC BLAISOIS

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 MASCULIN NIVEAU 1 1ERE PHASE BRASSAGE

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Territorial U15 Masculin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Elite 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	US JOUE LES TOURS	BOURGES HB 18	MAINVILLIERS-CHARTRES HB
2	SARAN LOIRET	CSM SULLY	AST CHATEAUNEUF
3	US ORLEANS	SAINT CYR HB	HC BLAISOIS
4	BLERE VAL DE CHER	HB SAINTE MAURE	US DREUX VERNOUILLET

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.
Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.

Territorial U15 Masculin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Excellence 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	AC ISSOUDUN	SMOC ST JEAN DE BRAYE	HBC GIEN LOIRET
2	US ARGENTON	US VENDOME	HBC TOURY
3	ATHEE HB	CHAMBRAY THB	USM MONTARGIS
4	FL ST AIGNAN	SAINT AVERTIN S	ST PRYVE OLIVET

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : Les équipes restantes du brassage Elite (soit 4 équipes) plus les équipes classées 1^{ères} de chaque poule A, B, et C et la meilleure 2^{ème} (soit 4 équipes) issues du brassage Excellence disputeront **le championnat Excellence Poule Haute en 1 poule de 8**. Les 8 équipes restantes disputeront **le championnat Excellence Poule Basse en 1 poule de 8**.



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U13 MASCULIN NIVEAU 1 1ERE PHASE BRASSAGE

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Territorial U13 Masculin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Elite 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	US JOUE LES TOURS	ST PRYVE OLIVET	MAINVILLIERS-CHARTRES HB
2	SARAN LOIRET	JARDEAU S	CSM SULLY
3	US ORLEANS	SAINT CYR HB	USM MONTARGIS
4	BLERE VAL DE CHER	SAINT AVERTIN S	US DREUX VERNOUILLET

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Territorial U13 Masculin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Excellence 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	HBC TOURY	BOURGES HB 18	HBC GIEN LOIRET
2	SMOC ST JEAN DE BRAYE	E VIERZON	HC BLAISOIS
3	CLOYES HB	AC ISSOUDUN	ECO ST HILAIRE
4	AST CHATEAUNEUF	CHAMBRAY THB	HBC CHATEAU-RENARD

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
A l'issue de cette première phase : A déterminer selon le nombre d'équipes engagées.



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U18 FEMININ NIVEAU 1 1ERE PHASE BRASSAGE

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Territorial U18 Féminin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Elite 			
N°	Poule A	Poule B	Poule C
1	USM MONTARGIS	CJF FLEURY LOIRET 2	E VIERZON
2	HBC TOURY	HC BLAISOIS	VAL D'AUBOIS
3	AS TRAINOU	US VENDOME	SAINT CYR HB
4	CHB AUNEAU	CHAMBRAY THB 2	BLERE VAL DE CHER 2

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B et C et les 2 meilleures 3^{èmes} disputeront **le championnat Elite en 1 poule de 8**.

Territorial U18 Féminin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage Excellence 				
N°	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	NOGENT PERCHE HB	BOURGES HB 18	US JOUE LES TOURS 2	HBC VALLEE D'AVRE
2	US DREUX VERNUILLET 2	HBC VATAN	NAZELLES NEGRON HBC	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
3	AST CHATEAUNEUF 2	ASPTT CHATEAUROUX	HBC VOUVRILLON	US ORLEANS 2
4	COURVILLE HBC	HB SOLOGNE DES ETANGS	SAINT AVERTIN S	FJ CHAMPHOL

Début le week-end du 05/06 Septembre en matchs A/R → 6 dates.
 A l'issue de cette première phase : A déterminer selon le nombre d'équipes engagées.



COMPOSITION DES POULES DU CHAMPIONNAT TERRITORIAL U15 FEMININ NIVEAU 1 1ERE PHASE BRASSAGE

Nous vous informons que les championnats sont créés dans le logiciel fédéral. Veillez à bien respecter les délais d'enregistrement des conclusions afin que les clubs adverses prennent leurs dispositions pour organiser au mieux leurs déplacements et que les chargés de désignation de la CTA (si concernés) effectuent au plus tôt les désignations des arbitres. Par ailleurs, le club recevant peut modifier la conclusion comme il le souhaite sans passer par « Report » tant que la date limite de saisie n'est pas dépassée (conclusion non validée) en informant bien entendu le club adverse.

Territorial U15 Féminin Niveau 1 1^{ère} Phase Brassage 				
N°	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1	US DREUX VERNOUILLET	CHAMBRAY THB	AST CHATEAUNEUF	BLERE VAL DE CHER
2	CHB AUNEAU	SMOC ST JEAN DE BRAYE	CJF FLEURY LOIRET	BOURGES HB 18
3	HBC TOURY	US VENDOME	US ORLEANS	VAL D'AUBOIS
4	MSD CHARTRES	USM MONTARGIS	HC BLAISOIS	HBC VATAN
5				US JOUE LES TOURS
6				EXEMPT 1

Début le week-end du 05/06 Septembre.

3 poules de 4 en matchs A/R → 6 dates et 1 poule de 5 en matchs aller → 5 dates.

A l'issue de cette première phase : les 2 premières équipes de chaque poule A, B, C et D disputeront le **championnat Elite en 1 poule de 8**.

► **Championnat Excellence** : A déterminer selon le nombre d'équipes engagées.

2026-2027

NATIONALE 3 FEMININE CENTRE-PAYS DE LA LOIRE

Equipes Engagées

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| 1 – USM MONTARGIS | 7 – ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 |
| 2 – CHAMBRAY THB 3 | 8 – US JOUE LES TOURS 1 |
| 3 – SAUMUR DOUE 1 | 9 – JARGEAU S |
| 4 – CARQUEFOU HB | 10 – CHB AUNEAU 1 |
| 5 – SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 | 11 – UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 |
| 6 – ASPTT CHATEAUROUX | 12 – ATLANTIQUE REZE HB 1 |

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	ATLANTIQUE REZE HB 1 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 SAUMUR DOUE 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	USM MONTARGIS CARQUEFOU HB US JOUE LES TOURS 1 ASPTT CHATEAUROUX CHB AUNEAU 1 CHAMBRAY THB 3	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	ASPTT CHATEAUROUX CARQUEFOU HB CHAMBRAY THB 3 CHB AUNEAU 1 US JOUE LES TOURS 1 USM MONTARGIS	SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 JARGEAU S ATLANTIQUE REZE HB 1 SAUMUR DOUE 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	ATLANTIQUE REZE HB 1 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 SAUMUR DOUE 1 USM MONTARGIS	US JOUE LES TOURS 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 CARQUEFOU HB CHAMBRAY THB 3 ASPTT CHATEAUROUX CHB AUNEAU 1	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	ASPTT CHATEAUROUX CARQUEFOU HB CHAMBRAY THB 3 JARGEAU S US JOUE LES TOURS 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	ATLANTIQUE REZE HB 1 SAUMUR DOUE 1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 USM MONTARGIS CHB AUNEAU 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	ATLANTIQUE REZE HB 1 CHB AUNEAU 1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 SAUMUR DOUE 1 USM MONTARGIS	CARQUEFOU HB ASPTT CHATEAUROUX UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 JARGEAU S CHAMBRAY THB 3 US JOUE LES TOURS 1	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	ASPTT CHATEAUROUX CARQUEFOU HB CHAMBRAY THB 3 JARGEAU S ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	US JOUE LES TOURS 1 CHB AUNEAU 1 ATLANTIQUE REZE HB 1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 USM MONTARGIS SAUMUR DOUE 1	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	ATLANTIQUE REZE HB 1 CHB AUNEAU 1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 SAUMUR DOUE 1 US JOUE LES TOURS 1 USM MONTARGIS	UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 CHAMBRAY THB 3 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 JARGEAU S CARQUEFOU HB ASPTT CHATEAUROUX	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	CARQUEFOU HB CHAMBRAY THB 3 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	ASPTT CHATEAUROUX US JOUE LES TOURS 1 ATLANTIQUE REZE HB 1 USM MONTARGIS SAUMUR DOUE 1 CHB AUNEAU 1	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	ASPTT CHATEAUROUX ATLANTIQUE REZE HB 1 CHB AUNEAU 1 SAUMUR DOUE 1 US JOUE LES TOURS 1 USM MONTARGIS	CHAMBRAY THB 3 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 CARQUEFOU HB	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	CHAMBRAY THB 3 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 SAUMUR DOUE 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1	CARQUEFOU HB US JOUE LES TOURS 1 ATLANTIQUE REZE HB 1 CHB AUNEAU 1 USM MONTARGIS ASPTT CHATEAUROUX	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	ASPTT CHATEAUROUX ATLANTIQUE REZE HB 1 CARQUEFOU HB CHB AUNEAU 1 US JOUE LES TOURS 1 USM MONTARGIS	JARGEAU S SAUMUR DOUE 1 UNION SPORTIVE HAUT BOCAGE*1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 1 ST SEBASTIEN SUD LOIRE 2 CHAMBRAY THB 3	JOURNEE 22 29/30 mai 2027

PRENATIONAL MASCULIN

Equipes Engagées

1 – AST CHATEAUNEUF 1
2 – US DREUX VERNOUILLET 2
3 – CSM SULLY 2
4 – ST PRYVE OLIVET 2
5 – BOURGES HB 18
6 – AZAY VERETZ

7 – US LA FERTE 1
8 – US ORLEANS 2
9 – E VIERZON 1
10 – SARAN LOIRET 3
11 – ESCALE ORLEANS
12 – MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 US LA FERTE 1	US ORLEANS 2 SARAN LOIRET 3 ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 AST CHATEAUNEUF 1 AZAY VERETZ	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	AST CHATEAUNEUF 1 AZAY VERETZ SARAN LOIRET 3 ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 US ORLEANS 2	ESCALE ORLEANS BOURGES HB 18 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 US LA FERTE 1 E VIERZON 1 CSM SULLY 2	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	AST CHATEAUNEUF 1 BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 E VIERZON 1 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 US LA FERTE 1	SARAN LOIRET 3 ST PRYVE OLIVET 2 AZAY VERETZ ESCALE ORLEANS US ORLEANS 2 US DREUX VERNOUILLET 2	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	AZAY VERETZ E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 US ORLEANS 2	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 AST CHATEAUNEUF 1 US LA FERTE 1 CSM SULLY 2 BOURGES HB 18 SARAN LOIRET 3	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	AST CHATEAUNEUF 1 BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 SARAN LOIRET 3 US LA FERTE 1	US ORLEANS 2 ESCALE ORLEANS US DREUX VERNOUILLET 2 ST PRYVE OLIVET 2 AZAY VERETZ E VIERZON 1	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	AZAY VERETZ E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 US LA FERTE 1	US ORLEANS 2 BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 SARAN LOIRET 3 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 AST CHATEAUNEUF 1	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	AST CHATEAUNEUF 1 BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 SARAN LOIRET 3 US ORLEANS 2	AZAY VERETZ US LA FERTE 1 E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS US DREUX VERNOUILLET 2 ST PRYVE OLIVET 2	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	BOURGES HB 18 E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 US LA FERTE 1	AST CHATEAUNEUF 1 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 SARAN LOIRET 3 AZAY VERETZ US ORLEANS 2 CSM SULLY 2	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	AST CHATEAUNEUF 1 AZAY VERETZ CSM SULLY 2 MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 SARAN LOIRET 3 US ORLEANS 2	ST PRYVE OLIVET 2 US DREUX VERNOUILLET 2 BOURGES HB 18 US LA FERTE 1 E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	BOURGES HB 18 CSM SULLY 2 E VIERZON 1 ESCALE ORLEANS US DREUX VERNOUILLET 2 US LA FERTE 1	MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 AST CHATEAUNEUF 1 US ORLEANS 2 AZAY VERETZ ST PRYVE OLIVET 2 SARAN LOIRET 3	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	AST CHATEAUNEUF 1 AZAY VERETZ MAINVILLIERS-CHARTRES HB 3 SARAN LOIRET 3 ST PRYVE OLIVET 2 US ORLEANS 2	US DREUX VERNOUILLET 2 E VIERZON 1 CSM SULLY 2 BOURGES HB 18 ESCALE ORLEANS US LA FERTE 1	JOURNEE 22 29/30 mai 2027

EXCELLENCE REGIONALE MASCULINE

Equipes Engagées

1 – AST CHATEAUNEUF 2
2 – US ORLEANS 3
3 – AC ISSOUDUN
4 – SAINT AVERTIN S
5 – HBC CHATEAU-RENARD
6 – EXEMPT 1
7 – HBC TOURY

8 – HBC PITHIVIERS
9 – BLERE VAL DE CHER
10 – SAINT CYR HB 3
11 – US ST FLORENT
12 – CHAMBRAY THB
13 – HBC GIEN LOIRET 2
14 – US JOUE LES TOURS 2

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	AC ISSOUDUN HBC GIEN LOIRET 2 HBC CHATEAU-RENARD HBC TOURY US JOUE LES TOURS 2 US ST FLORENT BLERE VAL DE CHER	CHAMBRAY THB US ORLEANS 3 SAINT CYR HB 3 HBC PITHIVIERS AST CHATEAUNEUF 2 SAINT AVERTIN S Exempt 1	JOURNEE 14 30/31 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 CHAMBRAY THB HBC PITHIVIERS SAINT AVERTIN S SAINT CYR HB 3 US ORLEANS 3 Exempt 1	HBC GIEN LOIRET 2 US JOUE LES TOURS 2 HBC CHATEAU-RENARD BLERE VAL DE CHER AC ISSOUDUN US ST FLORENT HBC TOURY	JOURNEE 15 06/07 février 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN BLERE VAL DE CHER HBC TOURY US JOUE LES TOURS 2 US ST FLORENT HBC CHATEAU-RENARD	CHAMBRAY THB HBC PITHIVIERS US ORLEANS 3 SAINT AVERTIN S SAINT CYR HB 3 HBC GIEN LOIRET 2 Exempt 1	JOURNEE 16 13/14 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	HBC GIEN LOIRET 2 HBC PITHIVIERS SAINT AVERTIN S SAINT CYR HB 3 US ORLEANS 3 US ST FLORENT Exempt 1	BLERE VAL DE CHER US JOUE LES TOURS 2 HBC CHATEAU-RENARD CHAMBRAY THB HBC TOURY AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN	JOURNEE 17 06/07 mars 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN BLERE VAL DE CHER CHAMBRAY THB HBC CHATEAU-RENARD HBC TOURY US JOUE LES TOURS 2	SAINT CYR HB 3 SAINT AVERTIN S US ST FLORENT HBC PITHIVIERS US ORLEANS 3 HBC GIEN LOIRET 2 Exempt 1	JOURNEE 18 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 31/01 novembre 2026	BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 HBC PITHIVIERS SAINT AVERTIN S US ORLEANS 3 US ST FLORENT Exempt 1	AST CHATEAUNEUF 2 HBC CHATEAU-RENARD SAINT CYR HB 3 US JOUE LES TOURS 2 AC ISSOUDUN HBC TOURY CHAMBRAY THB	JOURNEE 19 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 07/08 novembre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN CHAMBRAY THB HBC CHATEAU-RENARD HBC TOURY US JOUE LES TOURS 2 SAINT CYR HB 3	HBC PITHIVIERS HBC GIEN LOIRET 2 SAINT AVERTIN S US ST FLORENT BLERE VAL DE CHER US ORLEANS 3 Exempt 1	JOURNEE 20 27/28 mars 2027
JOURNEE 8 14/15 novembre 2026	BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 HBC TOURY SAINT AVERTIN S US ORLEANS 3 US ST FLORENT Exempt 1	HBC CHATEAU-RENARD US JOUE LES TOURS 2 AST CHATEAUNEUF 2 SAINT CYR HB 3 CHAMBRAY THB AC ISSOUDUN HBC PITHIVIERS	JOURNEE 21 03/04 avril 2027
JOURNEE 9 28/29 novembre 2026	AC ISSOUDUN CHAMBRAY THB HBC CHATEAU-RENARD HBC PITHIVIERS SAINT CYR HB 3 US JOUE LES TOURS 2 AST CHATEAUNEUF 2	BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 HBC TOURY SAINT AVERTIN S US ORLEANS 3 US ST FLORENT Exempt 1	JOURNEE 22 10/11 avril 2027
JOURNEE 10 05/06 décembre 2026	BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 HBC CHATEAU-RENARD HBC TOURY US ORLEANS 3 US ST FLORENT SAINT AVERTIN S	US JOUE LES TOURS 2 SAINT CYR HB 3 AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN HBC PITHIVIERS CHAMBRAY THB Exempt 1	JOURNEE 23 17/18 avril 2027

JOURNEE 11 12/13 décembre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN CHAMBRAY THB HBC PITHIVIERS SAINT CYR HB 3 US JOUE LES TOURS 2 Exempt 1	SAINT AVERTIN S HBC CHATEAU-RENARD BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 US ST FLORENT HBC TOURY US ORLEANS 3	JOURNEE 24 15/16 mai 2027
JOURNEE 12 09/10 janvier 2027	AC ISSOUDUN BLERE VAL DE CHER HBC CHATEAU-RENARD HBC TOURY US ORLEANS 3 US ST FLORENT HBC GIEN LOIRET 2	AST CHATEAUNEUF 2 SAINT CYR HB 3 US JOUE LES TOURS 2 CHAMBRAY THB SAINT AVERTIN S HBC PITHIVIERS Exempt 1	JOURNEE 25 22/23 mai 2027
JOURNEE 13 23/24 janvier 2027	AST CHATEAUNEUF 2 CHAMBRAY THB HBC PITHIVIERS SAINT AVERTIN S SAINT CYR HB 3 US JOUE LES TOURS 2 Exempt 1	US ORLEANS 3 HBC CHATEAU-RENARD BLERE VAL DE CHER HBC GIEN LOIRET 2 HBC TOURY AC ISSOUDUN US ST FLORENT	JOURNEE 26 29/30 mai 2027



HONNEUR REGIONAL MASCULIN POULE A

Equipes Engagées

1 – OUZOUEUR SUR LOIRE
2 – S ST DOULCHARD
3 – HB SAINTE MAURE
4 – FL ST AIGNAN
5 – EB ARDENTES
6 – ASPTT CHATEAUROUX

7 – NAZELLES NEGRON HBC
8 – VAL D'AUBOIS
9 – E VIERZON 2
10 – JS BOULLERET
11 – LANGEAIS CINQ MARS
12 – US VENDOME

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	US VENDOME LANGEAIS CINQ MARS HB SAINTE MAURE E VIERZON 2 EB ARDENTES NAZELLES NEGRON HBC	OUZOUEUR SUR LOIRE S ST DOULCHARD JS BOULLERET FL ST AIGNAN VAL D'AUBOIS ASPTT CHATEAUROUX	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	OUZOUEUR SUR LOIRE JS BOULLERET S ST DOULCHARD VAL D'AUBOIS FL ST AIGNAN ASPTT CHATEAUROUX	LANGEAIS CINQ MARS US VENDOME E VIERZON 2 HB SAINTE MAURE NAZELLES NEGRON HBC EB ARDENTES	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	OUZOUEUR SUR LOIRE E VIERZON 2 US VENDOME NAZELLES NEGRON HBC HB SAINTE MAURE EB ARDENTES	JS BOULLERET LANGEAIS CINQ MARS VAL D'AUBOIS S ST DOULCHARD ASPTT CHATEAUROUX FL ST AIGNAN	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	E VIERZON 2 VAL D'AUBOIS LANGEAIS CINQ MARS ASPTT CHATEAUROUX S ST DOULCHARD FL ST AIGNAN	OUZOUEUR SUR LOIRE JS BOULLERET NAZELLES NEGRON HBC US VENDOME EB ARDENTES HB SAINTE MAURE	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	OUZOUEUR SUR LOIRE NAZELLES NEGRON HBC JS BOULLERET EB ARDENTES US VENDOME HB SAINTE MAURE	VAL D'AUBOIS E VIERZON 2 ASPTT CHATEAUROUX LANGEAIS CINQ MARS FL ST AIGNAN S ST DOULCHARD	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	NAZELLES NEGRON HBC ASPTT CHATEAUROUX E VIERZON 2 FL ST AIGNAN LANGEAIS CINQ MARS S ST DOULCHARD	OUZOUEUR SUR LOIRE VAL D'AUBOIS EB ARDENTES JS BOULLERET HB SAINTE MAURE US VENDOME	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	OUZOUEUR SUR LOIRE EB ARDENTES VAL D'AUBOIS HB SAINTE MAURE JS BOULLERET US VENDOME	ASPTT CHATEAUROUX NAZELLES NEGRON HBC FL ST AIGNAN E VIERZON 2 S ST DOULCHARD LANGEAIS CINQ MARS	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	EB ARDENTES FL ST AIGNAN NAZELLES NEGRON HBC S ST DOULCHARD E VIERZON 2 LANGEAIS CINQ MARS	OUZOUEUR SUR LOIRE ASPTT CHATEAUROUX HB SAINTE MAURE VAL D'AUBOIS US VENDOME JS BOULLERET	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	OUZOUEUR SUR LOIRE HB SAINTE MAURE ASPTT CHATEAUROUX US VENDOME VAL D'AUBOIS JS BOULLERET	FL ST AIGNAN EB ARDENTES S ST DOULCHARD NAZELLES NEGRON HBC LANGEAIS CINQ MARS E VIERZON 2	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	HB SAINTE MAURE S ST DOULCHARD EB ARDENTES LANGEAIS CINQ MARS NAZELLES NEGRON HBC E VIERZON 2	OUZOUEUR SUR LOIRE FL ST AIGNAN US VENDOME ASPTT CHATEAUROUX JS BOULLERET VAL D'AUBOIS	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	OUZOUEUR SUR LOIRE US VENDOME FL ST AIGNAN JS BOULLERET ASPTT CHATEAUROUX VAL D'AUBOIS	S ST DOULCHARD HB SAINTE MAURE LANGEAIS CINQ MARS EB ARDENTES E VIERZON 2 NAZELLES NEGRON HBC	JOURNEE 22 29/30 mai 2027



HONNEUR REGIONAL MASCULIN POULE B

Equipes Engagées

1 – HBC VALLEE D'AVRE
2 – BEAUGENCY HB
3 – ST PRYVE OLIVET 3
4 – LA RICHE HB
5 – SMOC ST JEAN DE BRAYE
6 – HC BLAISOS

7 – US LA FERTE 2
8 – USM MONTARGIS 2
9 – HBC ONZAIN
10 – A EPERNON
11 – USAD
12 – JARGEAU S

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	JARGEAU S USAD ST PRYVE OLIVET 3 HBC ONZAIN SMOC ST JEAN DE BRAYE US LA FERTE 2	HBC VALLEE D'AVRE BEAUGENCY HB A EPERNON LA RICHE HB USM MONTARGIS 2 HC BLAISOS	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	HBC VALLEE D'AVRE A EPERNON BEAUGENCY HB USM MONTARGIS 2 LA RICHE HB HC BLAISOS	USAD JARGEAU S HBC ONZAIN ST PRYVE OLIVET 3 US LA FERTE 2 SMOC ST JEAN DE BRAYE	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	HBC VALLEE D'AVRE HBC ONZAIN JARGEAU S US LA FERTE 2 ST PRYVE OLIVET 3 SMOC ST JEAN DE BRAYE	A EPERNON USAD USM MONTARGIS 2 BEAUGENCY HB HC BLAISOS LA RICHE HB	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	HBC ONZAIN USM MONTARGIS 2 USAD HC BLAISOS BEAUGENCY HB LA RICHE HB	HBC VALLEE D'AVRE A EPERNON US LA FERTE 2 JARGEAU S SMOC ST JEAN DE BRAYE ST PRYVE OLIVET 3	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	HBC VALLEE D'AVRE US LA FERTE 2 A EPERNON SMOC ST JEAN DE BRAYE JARGEAU S ST PRYVE OLIVET 3	USM MONTARGIS 2 HBC ONZAIN HC BLAISOS USAD LA RICHE HB BEAUGENCY HB	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	US LA FERTE 2 HC BLAISOS HBC ONZAIN LA RICHE HB USAD BEAUGENCY HB	HBC VALLEE D'AVRE USM MONTARGIS 2 SMOC ST JEAN DE BRAYE A EPERNON ST PRYVE OLIVET 3 JARGEAU S	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	HBC VALLEE D'AVRE SMOC ST JEAN DE BRAYE USM MONTARGIS 2 ST PRYVE OLIVET 3 A EPERNON JARGEAU S	HC BLAISOS US LA FERTE 2 LA RICHE HB HBC ONZAIN BEAUGENCY HB USAD	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	SMOC ST JEAN DE BRAYE LA RICHE HB US LA FERTE 2 BEAUGENCY HB HBC ONZAIN USAD	HBC VALLEE D'AVRE HC BLAISOS ST PRYVE OLIVET 3 USM MONTARGIS 2 JARGEAU S A EPERNON	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	HBC VALLEE D'AVRE ST PRYVE OLIVET 3 HC BLAISOS JARGEAU S USM MONTARGIS 2 A EPERNON	LA RICHE HB SMOC ST JEAN DE BRAYE BEAUGENCY HB US LA FERTE 2 USAD HBC ONZAIN	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	ST PRYVE OLIVET 3 BEAUGENCY HB SMOC ST JEAN DE BRAYE USAD US LA FERTE 2 HBC ONZAIN	HBC VALLEE D'AVRE LA RICHE HB JARGEAU S HC BLAISOS A EPERNON USM MONTARGIS 2	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	HBC VALLEE D'AVRE JARGEAU S LA RICHE HB A EPERNON HC BLAISOS USM MONTARGIS 2	BEAUGENCY HB ST PRYVE OLIVET 3 USAD SMOC ST JEAN DE BRAYE HBC ONZAIN US LA FERTE 2	JOURNEE 22 29/30 mai 2027



PRENATIONAL FEMININ

Equipes Engagées

1 – US DREUX VERNOUILLET 2
2 – BLERE VAL DE CHER 2
3 – BOURGES HB 18
4 – HC BLAISOIS
5 – EXEMPT 1
6 – AZAY VERETZ

7 – AC ISSOUDUN
8 – US JOUE LES TOURS 2
9 – SAINT AVERTIN S
10 – SAINT CYR HB
11 – ESCALE ORLEANS
12 – AST CHATEAUNEUF 2

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	AST CHATEAUNEUF 2 ESCALE ORLEANS BOURGES HB 18 SAINT AVERTIN S Exempt 1 AC ISSOUDUN	US DREUX VERNOUILLET 2 BLERE VAL DE CHER 2 SAINT CYR HB HC BLAISOIS US JOUE LES TOURS 2 AZAY VERETZ	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	US DREUX VERNOUILLET 2 SAINT CYR HB BLERE VAL DE CHER 2 US JOUE LES TOURS 2 HC BLAISOIS AZAY VERETZ	ESCALE ORLEANS AST CHATEAUNEUF 2 SAINT AVERTIN S BOURGES HB 18 AC ISSOUDUN Exempt 1	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	US DREUX VERNOUILLET 2 SAINT AVERTIN S AST CHATEAUNEUF 2 AC ISSOUDUN BOURGES HB 18 Exempt 1	SAINT CYR HB ESCALE ORLEANS US JOUE LES TOURS 2 BLERE VAL DE CHER 2 AZAY VERETZ HC BLAISOIS	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	SAINT AVERTIN S US JOUE LES TOURS 2 ESCALE ORLEANS AZAY VERETZ BLERE VAL DE CHER 2 HC BLAISOIS	US DREUX VERNOUILLET 2 SAINT CYR HB AC ISSOUDUN AST CHATEAUNEUF 2 Exempt 1 BOURGES HB 18	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	US DREUX VERNOUILLET 2 AC ISSOUDUN SAINT CYR HB Exempt 1 AST CHATEAUNEUF 2 BOURGES HB 18	US JOUE LES TOURS 2 SAINT AVERTIN S AZAY VERETZ ESCALE ORLEANS HC BLAISOIS BLERE VAL DE CHER 2	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	AC ISSOUDUN AZAY VERETZ SAINT AVERTIN S HC BLAISOIS ESCALE ORLEANS BLERE VAL DE CHER 2	US DREUX VERNOUILLET 2 US JOUE LES TOURS 2 Exempt 1 SAINT CYR HB BOURGES HB 18 AST CHATEAUNEUF 2	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	US DREUX VERNOUILLET 2 Exempt 1 US JOUE LES TOURS 2 BOURGES HB 18 SAINT CYR HB AST CHATEAUNEUF 2	AZAY VERETZ AC ISSOUDUN HC BLAISOIS SAINT AVERTIN S BLERE VAL DE CHER 2 ESCALE ORLEANS	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	Exempt 1 HC BLAISOIS AC ISSOUDUN BLERE VAL DE CHER 2 SAINT AVERTIN S ESCALE ORLEANS	US DREUX VERNOUILLET 2 AZAY VERETZ BOURGES HB 18 US JOUE LES TOURS 2 AST CHATEAUNEUF 2 SAINT CYR HB	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	US DREUX VERNOUILLET 2 BOURGES HB 18 AZAY VERETZ AST CHATEAUNEUF 2 US JOUE LES TOURS 2 SAINT CYR HB	HC BLAISOIS Exempt 1 BLERE VAL DE CHER 2 AC ISSOUDUN ESCALE ORLEANS SAINT AVERTIN S	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	BOURGES HB 18 BLERE VAL DE CHER 2 Exempt 1 ESCALE ORLEANS AC ISSOUDUN SAINT AVERTIN S	US DREUX VERNOUILLET 2 HC BLAISOIS AST CHATEAUNEUF 2 AZAY VERETZ SAINT CYR HB US JOUE LES TOURS 2	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	US DREUX VERNOUILLET 2 AST CHATEAUNEUF 2 HC BLAISOIS SAINT CYR HB AZAY VERETZ US JOUE LES TOURS 2	BLERE VAL DE CHER 2 BOURGES HB 18 ESCALE ORLEANS Exempt 1 SAINT AVERTIN S AC ISSOUDUN	JOURNEE 22 29/30 mai 2027



EXCELLENCE REGIONALE FEMININE

Equipes Engagées

1 – E VIERZON
2 – HBC TOURY
3 – TOURS HB 37
4 – CSM SULLY
5 – SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
6 – AS TRAINOU

7 – US ARGENTON
8 – PERCHE SENONCHOIS
9 – ARGONNE ORLEANS
10 – EXEMPT 1
11 – MSD CHARTRES
12 – ECO ST HILAIRE

Calendrier des Rencontres

ALLER	RECEVANT	VISITEUR	RETOUR
JOURNEE 1 12/13 septembre 2026	ECO ST HILAIRE MSD CHARTRES TOURS HB 37 ARGONNE ORLEANS SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 US ARGENTON	E VIERZON HBC TOURY Exempt 1 CSM SULLY PERCHE SENONCHOIS AS TRAINOU	JOURNEE 12 23/24 janvier 2027
JOURNEE 2 19/20 septembre 2026	E VIERZON Exempt 1 HBC TOURY PERCHE SENONCHOIS CSM SULLY AS TRAINOU	MSD CHARTRES ECO ST HILAIRE ARGONNE ORLEANS TOURS HB 37 US ARGENTON SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	JOURNEE 13 30/31 janvier 2027
JOURNEE 3 26/27 septembre 2026	E VIERZON ARGONNE ORLEANS ECO ST HILAIRE US ARGENTON TOURS HB 37 SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	Exempt 1 MSD CHARTRES PERCHE SENONCHOIS HBC TOURY AS TRAINOU CSM SULLY	JOURNEE 14 06/07 février 2027
JOURNEE 4 03/04 octobre 2026	ARGONNE ORLEANS PERCHE SENONCHOIS MSD CHARTRES AS TRAINOU HBC TOURY CSM SULLY	E VIERZON Exempt 1 US ARGENTON ECO ST HILAIRE SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 TOURS HB 37	JOURNEE 15 13/14 février 2027
JOURNEE 5 10/11 octobre 2026	E VIERZON US ARGENTON Exempt 1 SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 ECO ST HILAIRE TOURS HB 37	PERCHE SENONCHOIS ARGONNE ORLEANS AS TRAINOU MSD CHARTRES CSM SULLY HBC TOURY	JOURNEE 16 13/14 mars 2027
JOURNEE 6 07/08 novembre 2026	US ARGENTON AS TRAINOU ARGONNE ORLEANS CSM SULLY MSD CHARTRES HBC TOURY	E VIERZON PERCHE SENONCHOIS SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 Exempt 1 TOURS HB 37 ECO ST HILAIRE	JOURNEE 17 20/21 mars 2027
JOURNEE 7 14/15 novembre 2026	E VIERZON SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 PERCHE SENONCHOIS TOURS HB 37 Exempt 1 ECO ST HILAIRE	AS TRAINOU US ARGENTON CSM SULLY ARGONNE ORLEANS HBC TOURY MSD CHARTRES	JOURNEE 18 03/04 avril 2027
JOURNEE 8 28/29 novembre 2026	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 CSM SULLY US ARGENTON HBC TOURY ARGONNE ORLEANS MSD CHARTRES	E VIERZON AS TRAINOU TOURS HB 37 PERCHE SENONCHOIS ECO ST HILAIRE Exempt 1	JOURNEE 19 10/11 avril 2027
JOURNEE 9 05/06 décembre 2026	E VIERZON TOURS HB 37 AS TRAINOU ECO ST HILAIRE PERCHE SENONCHOIS Exempt 1	CSM SULLY SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 HBC TOURY US ARGENTON MSD CHARTRES ARGONNE ORLEANS	JOURNEE 20 17/18 avril 2027
JOURNEE 10 12/13 décembre 2026	TOURS HB 37 HBC TOURY SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 MSD CHARTRES US ARGENTON ARGONNE ORLEANS	E VIERZON CSM SULLY ECO ST HILAIRE AS TRAINOU Exempt 1 PERCHE SENONCHOIS	JOURNEE 21 22/23 mai 2027
JOURNEE 11 09/10 janvier 2027	E VIERZON ECO ST HILAIRE CSM SULLY Exempt 1 AS TRAINOU PERCHE SENONCHOIS	HBC TOURY TOURS HB 37 MSD CHARTRES SMOC ST JEAN DE BRAYE 2 ARGONNE ORLEANS US ARGENTON	JOURNEE 22 29/30 mai 2027

TERRITORIAL U18 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE ELITE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - US JOUE LES TOURS 1
- 2 - SARAN LOIRET 2
- 3 - US ORLEANS 2
- 4 - BLERE VAL DE CHER

Poule B

- 1 - BOURGES HB 18 1
- 2 - JARGEAU S
- 3 - SAINT CYR HB
- 4 - SAINT AVERTIN S

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
SARAN LOIRET 2	- US ORLEANS 2
US JOUE LES TOURS 1	- BLERE VAL DE CHER
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER	- SARAN LOIRET 2
US ORLEANS 2	- US JOUE LES TOURS 1
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
US JOUE LES TOURS 1	- SARAN LOIRET 2
US ORLEANS 2	- BLERE VAL DE CHER

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 1	- SAINT AVERTIN S
JARGEAU S	- SAINT CYR HB
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
SAINT AVERTIN S	- JARGEAU S
SAINT CYR HB	- BOURGES HB 18 1
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 1	- JARGEAU S
SAINT CYR HB	- SAINT AVERTIN S

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2
- 2 - AST CHATEAUNEUF
- 3 - US VENDOME
- 4 - HBC TOURY

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF	- US VENDOME
MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2	- HBC TOURY
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HBC TOURY	- AST CHATEAUNEUF
US VENDOME	- MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
MAINVILLIERS-CHARTRES HB 2	- AST CHATEAUNEUF
US VENDOME	- HBC TOURY

TERRITORIAL U18 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE EXCELLENCE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - US JOUE LES TOURS 2
- 2 - AZAY VERETZ
- 3 - BOURGES HB 18 2
- 4 - ASPTT CHATEAUROUX

Poule B

- 1 - SMOC ST JEAN DE BRAYE
- 2 - USM MONTARGIS
- 3 - CHAMBRAY THB
- 4 - EXEMPT 1 (Vainqueur du barrage E Vierzon ou HB Ste Maure ou HBC Gien Loiret)

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
AZAY VERETZ	-	BOURGES HB 18 2	
US JOUE LES TOURS 2	-	ASPTT CHATEAUROUX	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
ASPTT CHATEAUROUX	-	AZAY VERETZ	
BOURGES HB 18 2	-	US JOUE LES TOURS 2	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 2	-	ASPTT CHATEAUROUX	
US JOUE LES TOURS 2	-	AZAY VERETZ	

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
SMOC ST JEAN DE BRAYE	-	EXEMPT 1	
USM MONTARGIS	-	CHAMBRAY THB	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB	-	SMOC ST JEAN DE BRAYE	
EXEMPT 1	-	USM MONTARGIS	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB	-	EXEMPT 1	
SMOC ST JEAN DE BRAYE	-	USM MONTARGIS	

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - USAD
- 2 - HBC VALLEE D'AVRE
- 3 - CSM SULLY
- 4 - HC BLAISOIS

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC VALLEE D'AVRE	-	CSM SULLY	
USAD	-	HC BLAISOIS	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
CSM SULLY	-	USAD	
HC BLAISOIS	-	HBC VALLEE D'AVRE	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026		RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CSM SULLY	-	HC BLAISOIS	
USAD	-	HBC VALLEE D'AVRE	

TERRITORIAL U15 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE ELITE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - US JOUE LES TOURS
- 2 - SARAN LOIRET
- 3 - US ORLEANS
- 4 - BLERE VAL DE CHER

Poule B

- 1 - BOURGES HB 18
- 2 - CSM SULLY
- 3 - SAINT CYR HB
- 4 - HB SAINTE MAURE

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
SARAN LOIRET -	US ORLEANS
US JOUE LES TOURS -	BLERE VAL DE CHER
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER -	SARAN LOIRET
US ORLEANS -	US JOUE LES TOURS
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
US JOUE LES TOURS -	SARAN LOIRET
US ORLEANS -	BLERE VAL DE CHER

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 -	HB SAINTE MAURE
CSM SULLY -	SAINT CYR HB
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HB SAINTE MAURE -	CSM SULLY
SAINT CYR HB -	BOURGES HB 18
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 -	CSM SULLY
SAINT CYR HB -	HB SAINTE MAURE

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - MAINVILLIERS-CHARTRES HB
- 2 - AST CHATEAUNEUF
- 3 - HC BLAISOIS
- 4 - US DREUX VERNOUILLET

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF -	HC BLAISOIS
MAINVILLIERS-CHARTRES HB -	US DREUX VERNOUILLET
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HC BLAISOIS -	MAINVILLIERS-CHARTRES HB
US DREUX VERNOUILLET -	AST CHATEAUNEUF
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
HC BLAISOIS -	US DREUX VERNOUILLET
MAINVILLIERS-CHARTRES HB -	AST CHATEAUNEUF

TERRITORIAL U15 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE EXCELLENCE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - AC ISSOUDUN
- 2 - US ARGENTON
- 3 - ATHEE HB
- 4 - FL ST AIGNAN

Poule B

- 1 - SMOC ST JEAN DE BRAYE
- 2 - US VENDOME
- 3 - CHAMBRAY THB
- 4 - SAINT AVERTIN S

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
AC ISSOUDUN - FL ST AIGNAN	
US ARGENTON - ATHEE HB	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
ATHEE HB - AC ISSOUDUN	
FL ST AIGNAN - US ARGENTON	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
AC ISSOUDUN - US ARGENTON	
ATHEE HB - FL ST AIGNAN	

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
SMOC ST JEAN DE BRAYE - SAINT AVERTIN S	
US VENDOME - CHAMBRAY THB	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB - SMOC ST JEAN DE BRAYE	
SAINT AVERTIN S - US VENDOME	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB - SAINT AVERTIN S	
SMOC ST JEAN DE BRAYE - US VENDOME	

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - HBC GIEN LOIRET
- 2 - HBC TOURY
- 3 - USM MONTARGIS
- 4 - ST PRYVE OLIVET

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC GIEN LOIRET - ST PRYVE OLIVET	
HBC TOURY - USM MONTARGIS	
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
ST PRYVE OLIVET - HBC TOURY	
USM MONTARGIS - HBC GIEN LOIRET	
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
HBC GIEN LOIRET - HBC TOURY	
USM MONTARGIS - ST PRYVE OLIVET	

TERRITORIAL U13 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE ELITE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - US JOUE LES TOURS
- 2 - SARAN LOIRET
- 3 - US ORLEANS
- 4 - BLERE VAL DE CHER

Poule B

- 1 - ST PRYVE OLIVET
- 2 - JARGEAU S
- 3 - SAINT CYR HB
- 4 - SAINT AVERTIN S

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
SARAN LOIRET -	US ORLEANS
US JOUE LES TOURS -	BLERE VAL DE CHER
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER -	SARAN LOIRET
US ORLEANS -	US JOUE LES TOURS
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
US JOUE LES TOURS -	SARAN LOIRET
US ORLEANS -	BLERE VAL DE CHER

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
JARGEAU S -	SAINT CYR HB
ST PRYVE OLIVET -	SAINT AVERTIN S
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
SAINT AVERTIN S -	JARGEAU S
SAINT CYR HB -	ST PRYVE OLIVET
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
SAINT CYR HB -	SAINT AVERTIN S
ST PRYVE OLIVET -	JARGEAU S

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - MAINVILLIERS-CHARTRES HB
- 2 - CSM SULLY
- 3 - USM MONTARGIS
- 4 - US DREUX VENOUILLET

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
CSM SULLY -	USM MONTARGIS
MAINVILLIERS-CHARTRES HB -	US DREUX VENOUILLET
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
US DREUX VENOUILLET -	CSM SULLY
USM MONTARGIS -	MAINVILLIERS-CHARTRES HB
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
MAINVILLIERS-CHARTRES HB -	CSM SULLY
USM MONTARGIS -	US DREUX VENOUILLET

TERRITORIAL U13 MASCULIN NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE EXCELLENCE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - HBC TOURY
- 2 - SMOC ST JEAN DE BRAYE
- 3 - CLOYES HB
- 4 - AST CHATEAUNEUF

Poule B

- 1 - BOURGES HB 18
- 2 - E VIERZON
- 3 - AC ISSOUDUN
- 4 - CHAMBRAY THB

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC TOURY -	AST CHATEAUNEUF
SMOC ST JEAN DE BRAYE -	CLOYES HB
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF -	SMOC ST JEAN DE BRAYE
CLOYES HB -	HBC TOURY
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CLOYES HB -	AST CHATEAUNEUF
HBC TOURY -	SMOC ST JEAN DE BRAYE

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 -	CHAMBRAY THB
E VIERZON -	AC ISSOUDUN
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
AC ISSOUDUN -	BOURGES HB 18
CHAMBRAY THB -	E VIERZON
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
AC ISSOUDUN -	CHAMBRAY THB
BOURGES HB 18 -	E VIERZON

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - HBC GIEN LOIRET
- 2 - HC BLAISOIS
- 3 - ECO ST HILAIRE
- 4 - HBC CHATEAU-RENARD

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC GIEN LOIRET -	HBC CHATEAU-RENARD
HC BLAISOIS -	ECO ST HILAIRE
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
ECO ST HILAIRE -	HBC GIEN LOIRET
HBC CHATEAU-RENARD -	HC BLAISOIS
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
ECO ST HILAIRE -	HBC CHATEAU-RENARD
HBC GIEN LOIRET -	HC BLAISOIS

TERRITORIAL U18 FEMININ NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE ELITE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - USM MONTARGIS
- 2 - HBC TOURY
- 3 - AS TRAINOU
- 4 - CHB AUNEAU

Poule B

- 1 - CJF FLEURY LOIRET 2
- 2 - HC BLAISOIS
- 3 - US VENDOME
- 4 - CHAMBRAY THB 2

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC TOURY -	AS TRAINOU
USM MONTARGIS -	CHB AUNEAU
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
AS TRAINOU -	USM MONTARGIS
CHB AUNEAU -	HBC TOURY
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
AS TRAINOU -	CHB AUNEAU
USM MONTARGIS -	HBC TOURY

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
CJF FLEURY LOIRET 2 -	CHAMBRAY THB 2
HC BLAISOIS -	US VENDOME
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB 2 -	HC BLAISOIS
US VENDOME -	CJF FLEURY LOIRET 2
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CJF FLEURY LOIRET 2 -	HC BLAISOIS
US VENDOME -	CHAMBRAY THB 2

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - E VIERZON
- 2 - VAL D'AUBOIS
- 3 - SAINT CYR HB
- 4 - BLERE VAL DE CHER 2

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
E VIERZON -	BLERE VAL DE CHER 2
VAL D'AUBOIS -	SAINT CYR HB
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER 2 -	VAL D'AUBOIS
SAINT CYR HB -	E VIERZON
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
E VIERZON -	VAL D'AUBOIS
SAINT CYR HB -	BLERE VAL DE CHER 2

TERRITORIAL U18 FEMININ NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE EXCELLENCE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - NOGENT PERCHE HB
- 2 - US DREUX VERNOUILLET 2
- 3 - AST CHATEAUNEUF 2
- 4 - COURVILLE HBC

Poule B

- 1 - BOURGES HB 18
- 2 - HBC VATAN
- 3 - ASPTT CHATEAUROUX
- 4 - HB SOLOGNE DES ETANGS

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
NOGENT PERCHE HB	COURVILLE HBC
US DREUX VERNOUILLET 2	AST CHATEAUNEUF 2
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF 2	NOGENT PERCHE HB
COURVILLE HBC	US DREUX VERNOUILLET 2
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF 2	COURVILLE HBC
NOGENT PERCHE HB	US DREUX VERNOUILLET 2

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18	HB SOLOGNE DES ETANGS
HBC VATAN	ASPTT CHATEAUROUX
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
ASPTT CHATEAUROUX	BOURGES HB 18
HB SOLOGNE DES ETANGS	HBC VATAN
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
ASPTT CHATEAUROUX	HB SOLOGNE DES ETANGS
BOURGES HB 18	HBC VATAN

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - US JOUE LES TOURS 2
- 2 - NAZELLES NEGRON HBC
- 3 - HBC VOVRILLON
- 4 - SAINT AVERTIN S

Poule D

- 1 - HBC VALLEE D'AVRE
- 2 - SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
- 3 - US ORLEANS 2
- 4 - FJ CHAMPHOL

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
NAZELLES NEGRON HBC	HBC VOVRILLON
US JOUE LES TOURS 2	SAINT AVERTIN S
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HBC VOVRILLON	US JOUE LES TOURS 2
SAINT AVERTIN S	NAZELLES NEGRON HBC
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
HBC VOVRILLON	SAINT AVERTIN S
US JOUE LES TOURS 2	NAZELLES NEGRON HBC

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
HBC VALLEE D'AVRE	FJ CHAMPHOL
SMOC ST JEAN DE BRAYE 2	US ORLEANS 2
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
FJ CHAMPHOL	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
US ORLEANS 2	HBC VALLEE D'AVRE
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
HBC VALLEE D'AVRE	SMOC ST JEAN DE BRAYE 2
US ORLEANS 2	FJ CHAMPHOL

TERRITORIAL U15 FEMININ NIVEAU 1 - 1^{ère} PHASE BRASSAGE

Equipes Engagées

Poule A

- 1 - US DREUX VERNOUILLET
- 2 - CHB AUNEAU
- 3 - HBC TOURY
- 4 - MSD CHARTRES

Poule B

- 1 - CHAMBRAY THB
- 2 - SMOC ST JEAN DE BRAYE
- 3 - US VENDOME
- 4 - USM MONTARGIS

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
CHB AUNEAU - HBC TOURY	US DREUX VERNOUILLET - MSD CHARTRES
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HBC TOURY - US DREUX VERNOUILLET	MSD CHARTRES - CHB AUNEAU
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
HBC TOURY - MSD CHARTRES	US DREUX VERNOUILLET - CHB AUNEAU

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB - USM MONTARGIS	SMOC ST JEAN DE BRAYE - US VENDOME
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
US VENDOME - CHAMBRAY THB	USM MONTARGIS - SMOC ST JEAN DE BRAYE
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
CHAMBRAY THB - SMOC ST JEAN DE BRAYE	US VENDOME - USM MONTARGIS

Equipes Engagées

Poule C

- 1 - AST CHATEAUNEUF
- 2 - CJF FLEURY LOIRET
- 3 - US ORLEANS
- 4 - HC BLAISOIS

Poule D

- 1 - BLERE VAL DE CHER
- 2 - BOURGES HB 18
- 3 - VAL D'AUBOIS
- 4 - HBC VATAN
- 5 - US JOUE LES TOURS
- 6 - EXEMPT 1

Calendrier des Rencontres

ALLER : JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF - HC BLAISOIS	CJF FLEURY LOIRET - US ORLEANS
ALLER : JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
HC BLAISOIS - CJF FLEURY LOIRET	US ORLEANS - AST CHATEAUNEUF
ALLER : JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
RETOUR : JOURNÉE 6 - WE DU 17/18 OCTOBRE 2026	
AST CHATEAUNEUF - CJF FLEURY LOIRET	US ORLEANS - HC BLAISOIS

JOURNÉE 1 - WE DU 05/06 SEPTEMBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER - HBC VATAN	BOURGES HB 18 - EXEMPT 1
VAL D'AUBOIS - US JOUE LES TOURS	
JOURNÉE 2 - WE DU 12/13 SEPTEMBRE 2026	
EXEMPT 1 - VAL D'AUBOIS	HBC VATAN - BOURGES HB 18
US JOUE LES TOURS - BLERE VAL DE CHER	
JOURNÉE 3 - WE DU 19/20 SEPTEMBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER - EXEMPT 1	BOURGES HB 18 - VAL D'AUBOIS
US JOUE LES TOURS - HBC VATAN	
JOURNÉE 4 - WE DU 03/04 OCTOBRE 2026	
BOURGES HB 18 - US JOUE LES TOURS	EXEMPT 1 - HBC VATAN
VAL D'AUBOIS - BLERE VAL DE CHER	
JOURNÉE 5 - WE DU 10/11 OCTOBRE 2026	
BLERE VAL DE CHER - BOURGES HB 18	HBC VATAN - VAL D'AUBOIS
US JOUE LES TOURS - EXEMPT 1	

Saison
2026/2027

LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE

FFHANDBALL



DIVERS



- ✓ *Formulaires 1 et 2 « demande de surclassement »*
- ✓ *Règlement Nationale 3 Féminine Centre-Pays de Loire*
- ✓ *Règles aménagées des catégories (U11, U13 et U15)*

FORMULAIRE 1 : DEMANDE SURCLASSEMENT POUR JOUER EN

1^{ère} et 2^{ème} DIV TERRITORIALE - SAISON 2026/2027



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL DE SURCLASSEMENT

Concernant les joueurs (2010) & joueuses (2010 et 2011) évoluant en 1^{ères} / 2^{èmes} divisions territoriales

(dans la limite de 5 joueur.se.s par équipe à condition de ne pas avoir d'équipe U18)

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique sportive en compétition ou en loisir et juge apte à être surclassé.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien

obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

Réservé au représentant légal

Je soussigné.e

représentant.e légal de

né.e le

l'autorise à évoluer en

avec son club.

DATE

SIGNATURE

FORMULAIRE 2 : DEMANDE SURCLASSEMENT **POUR LES EQUIPES JEUNES - SAISON 2026/2027**

Réservé au président du club

Je soussigné.e

Président.e du club de

demande le surclassement pour le joueur / la joueuse :

Dans la catégorie d'âge :

DATE

SIGNATURE ET TAMPON DU CLUB

Réservé au représentant légal

Je soussigné.e

représentant.e légal de

né.e le

l'autorise à évoluer en

avec son club.

DATE

SIGNATURE

Document à retourner à Patricia NOVIANT : 5400000.pnoviant@cvi.ffhandball.net

LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE
FFHANDBALL



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT N3F

POULE CENTRE-VAL DE LOIRE / PAYS DE LA LOIRE

Préambule :

La compétition Inter-ligues Centre-Val de Loire / Pays de la Loire du championnat **féminin N3F** regroupe des équipes de ces deux ligues.

Toute disposition non précisée au présent règlement doit être appréciée par rapport aux Règlements généraux fédéraux. Dans ce règlement, les appellations CTC (commission territoriale des compétitions) et COC (commission d'organisation des compétitions) sont synonymes.

Précisions :

- la saison débute au lendemain de la date limite d'engagement des équipes,
- la compétition débute à la date limite d'enregistrement de la première conclusion de match, soit 30 jours avant la première date de rencontre.

ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 : La Gestion de l'épreuve est assurée pour la saison 2026-2027 par le secrétariat de la ligue « Centre-Val de Loire ».
- 1.2 : Les Présidents des deux territoires assurent la nécessaire coordination des actions et des réflexions en ce qui concerne l'arbitrage, la discipline, la sportive et la CMCD avec les Présidents des commissions concernées.
- 1.3 : Un groupe de pilotage mixte, composé de 5 à 8 membres est chargé de contrôler la bonne gestion de ce championnat de N3F et de proposer aux AG les modifications souhaitées. Chaque Ligue y désigne en début de saison au maximum 4 représentants de son territoire, dont le Président de sa COC ou son délégué.
- 1.4 : Ce groupe de pilotage mixte se réunit chaque semaine précédant les vacances scolaires, à la fin du championnat et chaque fois que la nécessité s'en fait sentir.

ARTICLE 2 : FORMULE, ORGANISATION

La grille proposée pour la saison 2026-2027 est la suivante : Championnat à 12 sur 22 dates en A/R.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION

3.1 – Les joueuses nées en 2009 et avant sont habilitées à participer aux épreuves pour le club où elles sont licenciées.

3.2 – L'équipe réserve d'une équipe nationale ne doit pas présenter sur la feuille de match plus de quatre joueuses de plus de 22 ans. Sanction : non accession en N2.

3.3 – Restriction d'utilisation des joueuses étrangères et mutées.

3.3.1 - L'article 96.1-a des RG de la FFHB s'applique à ce championnat **N3F**

« art 96.1.a) : *Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions territoriales, et sauf dispositions prévues aux points 2 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :*

— 2 (deux) titulaires d'une licence de type B ou D et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,
OU

— 3 (trois) titulaires d'une licence de type B ou D et aucune licence E. ».

3.3.2 - L'article 96.2 des RG de la FFHB s'applique également :

« art 96.2 : *Une licence de type C peut remplacer une licence de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 60.3 des présents règlements. ».*

RAPPEL : les licences JE et UE ne sont pas des licences E. Elles ont, pour nos championnats, les mêmes prérogatives que les licences A, B et D.

3.4 – Les joueuses de 15, 16 et 17 ans (2011, 2010, 2009) inscrites par la DTN sur les listes de pôles Espoirs en site d'Excellence devront obligatoirement évoluer en compétitions nationales « plus de 16 ans ». (N2 minimum).

.../...

3.5 – Brûlage (idem règle nationale) :

Au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer dans le championnat N3F que des joueuses ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions de rang supérieur à N3F (N=11).

Sanction pour non-respect : perte du match par pénalité sportive et financière.

ARTICLE 4 : procédures à respecter pour assurer le déroulement d'une rencontre

4.1 Conclusion de rencontre

Le club recevant saisit la conclusion de match dans le logiciel fédéral au moins 30 jours avant la rencontre.

En cas de retard dans ces saisies :

- 30 jours avant la rencontre: pénalité financière (toutefois s'il s'agit de la 1^{ère} infraction: avertissement),
- 20 jours avant la rencontre : match perdu par forfait pour le club fautif.

En cas de difficulté en début de phase, les 2 Commissions des Compétitions partenaires doivent être prévenues.

4.2 Modification de conclusion (horaire, lieu de rencontre, couleur de maillots, inversions...) sans changement de WE :

4.2.1 Toute modification "de forme" (changement de salle / de couleur de maillots) doit être enregistrée sur le logiciel fédéral.

4.2.2 Sauf cas de force majeure, toute demande de modification d'horaire est soumise à un "droit minoré" (20€) et la demande doit être formulée et motivée dans le logiciel fédéral, au moins 20 jours avant la date de la rencontre.

4.2.3 Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la perte du match par pénalité aux 2 équipes.

4.3 Reports de matchs

4.3.1 La date d'une rencontre peut être modifiée sur décision de la COC gestionnaire (report de droit, report dans l'intérêt du handball), ou éventuellement à la demande d'un club.

4.3.2 Procédure

La demande de report doit être formulée et motivée dans le logiciel fédéral, au moins 30 jours avant la date initiale de la rencontre (Toutefois, en cas de force majeure ou d'événement grave, la demande peut être régularisée à posteriori, sur dossier).

Elle est accompagnée par l'envoi à la Ligue gestionnaire :

- ▶ du versement d'un droit selon tarif en vigueur (facturé au demandeur par la Ligue),
- ▶ des justificatifs.

L'avis écrit de l'adversaire est formulé dans les 5 jours dans le logiciel fédéral. L'absence d'avis dans les délais requis vaut "accord sur la demande" et la COC peut statuer).

4.3.3 Les inversions de matchs aller/retour et les matchs avancés ne sont pas soumis au versement de droits.

4.3.4 Cas de force majeure/intempéries :

- ▶ Un cas de force majeure est caractérisé par 3 conditions : il est soudain, imprévisible et ne permet pas de solution de secours.
- ▶ Dans la mesure où le mauvais temps est généralisé et durable, la Ligue organisatrice **peut décider du report de tout ou partie d'une journée de championnat**. Dans ce cas, un avis est communiqué par courriel à l'ensemble des clubs et/ou déposé sur le répondeur téléphonique de la Ligue.
- ▶ Dans le cas où aucune décision générale n'est communiquée à temps, **il relève de la responsabilité d'un Président de Club ou d'un Responsable d'équipe de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer un déplacement**. Il lui appartient ensuite d'obtenir, dans les 24h, l'accord adverse pour un report ou de justifier sa décision auprès de l'instance organisatrice qui statue (forfait ou report).

Dans tous les cas, la COC gestionnaire reste souveraine pour apprécier l'opportunité d'une modification de conclusion, accepter ou non un report, et fixer une nouvelle date qui est impérative.

Tout match "reporté" sans l'accord de la COC gestionnaire est déclaré perdu par pénalité aux deux équipes.
(voir cependant paragraphe précédent)

4.4 Encadrement du match

4.4.1 L'officiel responsable de salle et du terrain :

➤ Sa mission.

Le « responsable de la salle et de l'espace de compétition » met en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée.

Il se met en contact avec les équipes participantes et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec les arbitres et tout officiel, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande, jusqu'à leur véhicule).

➤ Il doit également :

- conduire, en amont, les opérations nécessaires au bon déroulement du match
- assurer l'adéquation des équipements avec les exigences de la compétition
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Le cas échéant, le responsable de salle rend compte, auprès des instances concernées, des difficultés qu'il a rencontrées pour exercer sa mission.

➤ Précisions

Avant le début de la rencontre, il doit, entre autres tâches, vérifier :

- la conformité et le bon état du terrain, des filets et des buts,
- la libération de l'espace de sécurité autour du terrain, le retrait d'éléments dangereux pour les acteurs (panneaux publicitaires ou autres éléments instables...) le dégagement de l'espace aérien au-dessus de celui-ci (éléments suspendus relevés...),
- le non-encombrement de l'accès aux véhicules d'urgence,
- la présence de matériel pour assécher les zones glissantes,
- le fonctionnement correct de la table de marque et la fourniture d'un ordinateur avec feuille de match téléchargée.

Pendant la rencontre, équipé de son brassard ou de sa chasuble, il se tient aux abords du terrain, près de la table de marque ou « côté public » de telle sorte qu'il soit toujours visible et prêt à intervenir si les arbitres le demandent.

- il veille à la sécurité des joueurs, arbitres et officiels, notamment par rapport au public (jets divers, lasers, envahissements etc...). Le cas échéant, il intervient avec diplomatie, pour calmer les supporters outranciers.
- **il n'a pas « pouvoir de police » et ne peut, seul, expulser un perturbateur**, mais il doit être en capacité de faire appel à un service compétent pour évacuer ce ou ces perturbateurs.
- il doit également être en capacité de faire appel immédiatement à un service d'urgence médicale et de permettre à celui-ci d'intervenir jusque sur le terrain (accès, notamment).
- il dirige tout joueur ou officiel disqualifié vers un emplacement approprié en dehors de l'aire d'influence du jeu.

Pendant la pause et à la fin du match,

- il se rapproche de la table officielle, accompagne les acteurs jusqu'à l'entrée des vestiaires, se tient près de tout lieu qui pourrait nécessiter sa présence. Si nécessaire, il accompagne les arbitres jusqu'à leur véhicule.

➤ Défaillance du « responsable de la salle et de l'espace de compétition »

- En cas d'absence de responsable de salle sur la feuille de match, le club est sanctionné d'une pénalité financière.
- En cas d'incapacité du responsable de salle à remplir sa mission, le match peut être momentanément ou définitivement interrompu par les arbitres, notamment jusqu'à règlement des problèmes relevés ou quand ils constatent que la sécurité des acteurs n'est plus assurée. Dans ce cas, ils transmettent un rapport à la Commission compétente, qui pourra assimiler cette carence à une « absence » de responsable ou transmettre le dossier à la Commission de Discipline.

4.4.2 La Table officielle

Les rôles de secrétaire et de chronométreur doivent être tenus respectivement par un licencié du club visiteur et par un licencié du club recevant. La carence d'un club sur ce chapitre peut être pénalisée au tarif en vigueur (voir article 9.6 du présent règlement). **En cas de carence sur l'un des deux rôles, la table peut être tenue par 2 licenciés issus du même club, ces licenciés assumant la responsabilité des rôles qui leur sont dévolus.**

ARTICLE 5 : HEURE DES MATCHS

Samedi		Dimanche et jours fériés	
Jusqu'à 45 km*	Plus de 45 km*	Jusqu'à 45 km*	Plus de 45 km*
de 18h30 à 21h30	de 18h30 à 21h	de 10h à 11h30 de 13h à 16h	de 13h30 à 16h

- Les horaires indiqués sont les horaires de début de match.

Autorisation de jouer dès le vendredi soir sauf refus adverse (la proposition accompagnée de la conclusion règlementaire à plus de 30 jours, permet un refus éventuel dans les 5 jours).

Il appartient au club visiteur, dans les 5 jours qui suivent sa réception, de signifier auprès de la COC le refus d'une conclusion ne respectant pas ces dispositions et horaires. En l'absence de contestation, l'avis du club est considéré comme favorable.

ARTICLE 6 : FEUILLE DE MATCH

- La FDME complétée par la feuille de table électronique est obligatoire.
La feuille de match électronique doit être établie avant chaque match à l'aide des données récupérées dans le logiciel fédéral dans les 24h précédant la rencontre.

Ce délai de 24h est à respecter impérativement afin que les dernières validations de licences soient prises en compte au plus près du jour et de l'heure de la rencontre.

Dans le cas où des anomalies seraient constatées pour l'équipe visitant ou recevant suite à un téléchargement au-delà des 24h avant la rencontre, le club recevant peut être sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est déterminé dans le Guide financier.

En cas de difficulté, des images ("capture d'écran" ou "photos d'écran") de la feuille de table et de la feuille de match (recto-verso) sont adressées par courriel à la COC gestionnaire dès la fin de la "journée".

- En cas de blocage informatique, une feuille de match papier (1 exemplaire) est utilisée et les arbitres justifient les raisons de cette utilisation. Après les signatures de fin de la rencontre, une image recto-verso de cette feuille de match (scan, photographie...) est enregistrée et transmise par les officiels de chaque équipe pour conservation.

ARTICLE 7 : TRANSMISSION DES RESULTATS ET DOCUMENTS

La FDME doit être téléchargée vers le logiciel fédéral, via le logiciel "saisie feuille de match" dès la fin de la "journée", avant minuit (dimanche soir en général).

En cas de téléchargement impossible sur GH le dimanche soir :

- envoi par courriel, dans les mêmes délais, du "PDFrv" (recto verso) de la rencontre et d'une image de la feuille de table (cf art 6),
- téléchargement de la FDME dès que possible.

Sanctions pour retard :

- Une pénalité financière est appliquée pour une feuille de match envoyée hors délai, selon l'article 98.7 des RG de la FFHB (toutefois, s'il s'agit de la 1^{ère} infraction : avertissement).
- Si la feuille de match n'a pas été exportée ou envoyée avant le 7^{ème} jour ouvrable suivant la rencontre, perte du match par pénalité pour le club responsable.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

- 8.1. : Chaque C.T.A. désigne sur son propre territoire.
- 8.2. : Les arbitres sont indemnisés par le club recevant selon les modalités votées chaque saison. Tarifs 2026-2027 :
 - pour les rencontres jouées au sein de la Ligue Pays de Loire, l'indemnité d'arbitrage est de 60€ et le Km par voiture est à 0,36€ (arbitrage solo) et à 0,42 € (binômes).
 - Pour les rencontres jouées au sein de la Ligue Centre-Val de Loire, l'indemnité d'arbitrage est de 55 € et le Km par voiture est à 0,32€ (arbitrage solo) et à 0,50 € (binômes).

.../...

ARTICLE 9 : FINANCES

- 9.1 : Les recettes des rencontres de ce championnat restent acquises au club recevant
- 9.2 : La péréquation kilométrique sportive est envoyée par la Ligue gestionnaire en fin de saison. Base de calcul : 2,16€ (0,36€/km*2*3).
- 9.3 : La péréquation d'arbitrage est envoyée en fin de saison par la Ligue d'appartenance.
- 9.4 : Les Droits d'engagement sont fixés et facturés par la Ligue d'appartenance.
- 9.5 : Les Droits de Consignation sont de 200 € en première instance par la Ligue gestionnaire.
- 9.6 : Le tarif des droits et pénalités prévus à l'article 152 est le tarif Fédéral "R" avec possibilité de modulation à la baisse suivant circonstances.

ARTICLE 10 : DIVERS

10.1 : CMCD

Pour cette saison, la CMCD est définie et vérifiée par chacun des Territoires pour ses clubs d'appartenance.

10.2 : Discipline

Afin de traiter les dossiers relevant du domaine disciplinaire, relatifs à ce championnat, une commission spécifique est constituée.

Cette commission a les compétences définies par l'article 2-1-1 du titre 1 du Règlement Disciplinaire de la Fédération Française de Handball.

Elle est composée au maximum de huit membres (quatre membres de chacune des commissions de discipline des deux ligues). Elle ne peut siéger qu'avec la présence au minimum de deux membres de chaque ligue.

Elle est présidée par un membre de la Ligue gestionnaire de ce championnat.

Le mandataire ayant pouvoir pour engager toute poursuite disciplinaire est désigné par le Président de la Ligue gestionnaire avant le début de chaque saison et est validé par le Président de l'autre Ligue.

Toute décision de cette commission de discipline est susceptible d'être contestée selon les procédures édictées par les règlements de la FFHB.

L'appel est traité par le Jury d'Appel.

10.3 : Réclamations et Litiges

Une Commission des Réclamations et Litiges "spéciale N3F" est constituée. Elle est composée de 4 membres (2 de chaque Ligue), désignés en début de saison au sein des deux Commissions Réclamations et Litiges respectives.

Elle est présidée par un membre de la Ligue gestionnaire.

Elle ne peut siéger qu'en présence de 3 membres au minimum.

L'appel est traité par le Jury d'Appel.

10.4. Contrôle des rencontres

Le Président de la COC gestionnaire ou, par délégation, le secrétariat COC, relève les infractions lors de chaque journée, puis alerte les clubs sur les sanctions encourues afin qu'ils puissent présenter justificatifs ou arguments dans les 7 jours. Ensuite, une commission restreinte de 3 membres issus du Groupe de pilotage (le Président de la COC gestionnaire + 1 élu de chaque Ligue) prononce les sanctions réglementaires appliquées.

Les pénalités financières liées à l'organisation des compétitions sont facturées et conservées par l'instance d'appartenance du club concerné.

10.5 : Forfait Général (cf article 104.3.1 des règlements fédéraux)

Indépendamment d'une déclaration officielle de forfait général, l'équivalence suivante est appliquée :

3 forfaits simples = Forfait général

2 pénalités = 1 forfait simple

ARTICLE 11: NOTIFICATION DES PENALITES

Tout acte de procédure, toute pénalité sportive, toute pénalité financière liée à l'organisation des Compétitions en référence aux articles 109/110 et 152 des Règlements Généraux Fédéraux est notifiée par courrier électronique à l'adresse générique créée par la FFHandball à partir du numéro d'affiliation du club concerné.

Tout acte de procédure est réputé notifié le lendemain de la transmission par courrier électronique, les délais de procédure courant dans les conditions définies aux articles 1.7 et 1.8 des règlements généraux fédéraux.

Rappel : une saisine de la CRL "spéciale N3F" ne suspend pas la décision contestée.

ARTICLE 12 : ACCESSIONS - RELÉGATIONS

Le volume d'accessions-relégations est prévu sur la base de 3 accessions en N2F et de 3 relégations de N2F. Une "variable de régulation" (l'accession du vice-champion pré-national de la Ligue déficitaire) permet de réduire le déséquilibre éventuel entre les 2 territoires :

- Les trois équipes classées première, deuxième et troisième accèdent au Championnat National 2 Féminin.
- Les 3 équipes classées aux 12^{ème}, 11^{ème} et 10^{ème} places sont reléguées en PNF de leur territoire respectif
- Par rapport au schéma de base, 3+X équipes reléguées de N2F entraînent X relégations supplémentaires et 3-Y équipes reléguées de N2F entraînent Y repêchages parmi les 3 équipes relégables dans l'ordre du classement.
- Le premier du championnat Pré-nationale de chaque territoire accède à la **N3F** ainsi que le 2ème de la Ligue déficitaire après attribution des 11 premières places

Le nombre de relégations est adapté suivant le nombre réel de relégations de N2F.

ARTICLE 13 : SCHEMA DE LA COMPETITION

Schéma de base, après application de l'article 12 : 3 relégations de N2F

1	↑	Titre au 1 ^{er} - 3 accessions en N2
2	↑	
3	↑	
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10	↓	3 relégations en PNF
11	↓	
12	↓	



Contexte de l'aménagement de l'arbitrage par des mineurs des compétitions jeunes :

L'arbitrage constitue un maillon essentiel du fonctionnement des compétitions sportives. Pourtant, les arbitres, et plus particulièrement les juges arbitres mineurs en formation, sont de plus en plus confrontés à des comportements irrespectueux, des contestations et parfois des violences verbales ou physiques.

Lors de la saison 2024-2025, l'Observatoire des comportements déviants de la FFHandball a enregistré **1887 dossiers disciplinaires**, contre 1286 la saison précédente, soit une augmentation de près de **47 %**.

Parmi ces dossiers :

- **53 % des victimes sont des arbitres ;**
- **30 % des victimes sont des mineurs ;**
- **397 dossiers** concernent des invectives, contestations répétées ou attitudes incorrectes ;
- **331 dossiers** concernent des injures ou atteintes à la considération ;
- **198 dossiers** concernent des menaces verbales ou des attitudes physiques intimidantes.

Les données de la Ligue Centre Val de Loire confirment également cette évolution préoccupante. Lors de la saison 2025-2026, le nombre de dossiers disciplinaires (**54**) a augmenté de **26%** par rapport à la saison précédente (**38**).

La Fédération et la Ligue du Centre de Handball constatent également une augmentation des faits impliquant des mineurs et appellent que la protection des jeunes arbitres mineurs constitue un enjeu majeur.

Au-delà de ces constats, il convient de rappeler que le juge arbitre mineur est avant tout un jeune licencié en formation. À l'image des joueurs qui apprennent à maîtriser les aspects techniques, tactiques et comportementaux du handball, le jeune arbitre développe progressivement ses compétences, sa confiance en lui, sa communication et sa capacité à prendre des décisions.

L'erreur fait donc partie intégrante de son apprentissage. Elle doit être considérée comme un levier de progression et non comme un motif de contestation ou de mise en difficulté. Exposer un juge arbitre mineur à des remarques répétées, des contestations ou des comportements agressifs nuit non seulement à son développement, mais contribue également au découragement et à la baisse des vocations arbitrales.

Notre responsabilité est collective. Les entraîneurs, dirigeants, parents, joueurs et officiels jouent un rôle déterminant dans la création d'un environnement éducatif et bienveillant permettant aux jeunes arbitres de progresser sereinement.

Dans cette logique, il apparaît cohérent d'offrir aux juges arbitres mineurs le même cadre protecteur que celui dont bénéficient les jeunes joueurs. Les entraîneurs accompagnent leurs équipes sans intervenir dans la formation ou les décisions des arbitres, tandis que le Juge Accompagnateur assure le rôle de référent technique et pédagogique auprès de ces derniers.

Les règles présentées ci-après s'inscrivent dans cette démarche. Elles visent à renforcer la protection des juges arbitres mineurs, à responsabiliser l'ensemble des acteurs de la rencontre et à préserver l'esprit éducatif des compétitions de jeunes, sans remettre en cause le déroulement sportif des matchs.

Le juge arbitre mineur :

- Doit pouvoir apprendre dans un environnement sécurisé et respectueux ;
- A le droit de commettre des erreurs, comme les joueurs ;
- Doit être accompagné par un adulte identifié et compétent ;
- Ne doit pas subir la pression des bancs ou des tribunes.

Les aménagements obligatoires pour la saison 2026-2027 :

1. Rappel du règlement fédéral :

Dans le cadre des compétitions jeunes arbitrées par des juges arbitres mineurs :

- Un Juge Accompagnateur (Ecole d'Arbitrage, Club, Territorial) doit être présent à chaque rencontre arbitrée par un juge arbitre mineur.
- En l'absence de Juge Accompagnateur (Ecole d'Arbitrage, Club, Territorial) désigné par le club ou la CTA, un adulte licencié, responsable de la rencontre, assure cette fonction et prend place à la table de marque. Pour la saison prochaine, en l'absence de Juge Accompagnateur, le responsable de salle pourra endosser cette fonction et devra être présent à la table de marque.

2. Règle aménagée pour l'arbitrage des compétitions jeunes territoriales par des juges arbitres mineurs :

Afin de garantir un climat favorable à l'apprentissage de l'arbitrage et protéger le développement de nos juges arbitres mineurs, aucune interaction directe (corporel et/ou oral) entre les membres des équipes (entraîneurs, officiels, joueurs, remplaçants) et les juges arbitres mineurs n'est autorisée.

En cas de non-respect de cette règle, des sanctions adaptées devraient être appliquées par le juge arbitre mineur vis-à-vis de la règle 8.7-8.10, ou à la demande du Juge Accompagnateur :

- Avertissement
- Exclusion temporaire de deux minutes
- Disqualification (carton rouge)

3. Communication avec les arbitres :

Les juges arbitres mineurs sont encouragés à communiquer de manière courtoise avec les bancs lorsque cela est nécessaire, notamment pour expliquer une décision ou faciliter la gestion de la rencontre.

En revanche, les entraîneurs ne doivent pas intervenir directement auprès des juges arbitres mineurs pour les conseiller, les corriger ou influencer leurs décisions. Ils pourront, le cas échéant, échanger avec le Juge Accompagnateur.

4. Rappel du rôle du club recevant :

Le club recevant a l'obligation de nommer un Juge Accompagnateur lors d'un match arbitré par des juges arbitres mineurs.

De plus, en tout état de cause, en tant qu'organisateur de la rencontre, il est responsable de son bon déroulement.

5. Rappel du rôle des éducateurs :

Il est rappelé qu'un éducateur a la responsabilité de l'ensemble de sa délégation : joueurs, encadrants, parents, supporters... A ce titre, il se doit de veiller au bon déroulement de la rencontre sur et hors du terrain et d'intervenir auprès des différents acteurs en cas de comportements déviants.

6. Principe pédagogique :

De la même manière qu'un entraîneur de l'équipe A n'intervient pas dans l'encadrement des joueurs de l'équipe B, il n'a pas vocation à accompagner, protéger, former ou corriger les juges arbitres mineurs de la rencontre.

L'accompagnement, les conseils et la formation des juges arbitres mineurs relèvent exclusivement du Juge Accompagnateur, garant de leur progression et du bon déroulement du match.

7. Fiches Pratiques Rôles et Missions du Juge Accompagnateur :

[Voir annexes en fin de document :](#)

- Rôles et Missions Juge Accompagnateur
- Utilisation Temps Mort de Régulation (TRC)
- Rôles et Missions Responsable de Salle et d'Espace de Compétition



L'Equipe Technique Régionale de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball a mis en place les règles aménagées qui s'imposent sur l'ensemble des matchs joués

Des modifications ont été apportées pour la saison 2026/2027 : merci donc de prendre en compte les règles aménagées de ce document !

Objectif : Développer qualitativement les championnats des catégories jeunes de la Ligue Centre-Val de Loire de Handball afin d'offrir un service d'excellence à l'ensemble de nos licenciés.

La terminologie « joueurs » sera utilisée tout au long de ce document pour les notions de « joueurs » et « joueuses ».

Pourquoi aménager les règles de jeu dans nos championnats territoriaux ?

En nous appuyant sur l'« approche écologique » de l'apprentissage, le comportement des individus émergerait de l'interaction de ces derniers aux contraintes de l'environnement. En effet, pour Famose (*1990, Apprentissage moteur et résolution problème*), l'individu apprend en se confrontant à un environnement particulier qui l'amène progressivement à modifier sa pratique pour s'adapter aux exigences de la situation.

Dès lors, nous faisons l'hypothèse qu'en mettant en place un environnement particulier grâce à l'aménagement de certaines règles, nous parviendrons progressivement à obtenir de nos jeunes en formation les comportements favorables à leur progression.

Les aménagements de règles ont été pensées comme un continuum de formation allant du jeu des -11 ans à celui des adultes.

Arbitrage :

Afin que les rencontres se déroulent dans de bonnes conditions, nous invitons les clubs à sensibiliser leurs jeunes arbitres aux règles aménagées. Ces aménagements ont également pour objectif d'améliorer la lecture du jeu de ces jeunes arbitres en les confrontant à différentes défenses et modalités de jeu.

Cependant, il n'est pas de la responsabilité des jeunes arbitres de faire appliquer les règles aménagées mais bien celle des encadrants des collectifs.

Si un club estime qu'un autre club n'a pas respecté les Règles Aménagées au cours d'une rencontre, il doit le notifier sur la feuille de match électronique.

Suite à cette déclaration, le CTF du comité concerné prendra contact avec le club en question.

Nous vous remercions de votre collaboration pour la formation des jeunes joueurs et joueuses de notre territoire !

Aménagement des règles de jeu

- 11 ans Féminin et Masculin Territorial

Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu :** - 3 x 12 minutes (pause de 5 minutes entre chaque tiers-temps) en match sec
- 3 x 9 minutes (pause de 5 minutes entre chaque tiers-temps) en tournoi
- **Espace de jeu :** Terrain normal avec buts de minihand placés à 5 mètres de la zone (base arrière du but posée sur la ligne des grands buts)
- **Engagement :** Tirage au sort effectué au début du 1^{er} et 3^{ème} tiers temps
- **Effectif sur la feuille de match :** Maximum 12 joueurs, en tendant vers 10 joueurs afin d'offrir un temps de jeu conséquent à l'ensemble des jeunes
- **Effectif Sur le terrain :** Maximum 5 Joueurs + 1 Gardien
- **Ballon :** Taille 0 Ballon cuir souple (être vigilant au sur-gonflage)
- **Temps morts :** 1 temps mort par équipe et par match (gestion libre de ce TO)
- **Temps d'exclusion :** 1 minute
- **Gardiens de but :** Utiliser au minimum deux gardiens de but par rencontre (1 même GB ne peut pas jouer dans les buts plus de deux 1/3 temps)

Formes de jeu :

1^{er} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueurs + 1 gardien par équipe

Défense : Défense Homme à Homme sur tout le terrain avec changement (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

Attaque : Jeu libre : sensibilisation à l'utilisation d'un joueur en appui secteur central lors des montées de balle (passe-et-va, passe-et-suit...)

Gardien de But : Le gardien peut venir aider ses partenaires dans la première moitié de terrain mais n'a pas le droit de franchir le milieu de terrain (si le GB franchit le milieu de terrain : coup franc pour l'équipe adverse au centre du terrain)

Engagement : Engagement du GB depuis sa zone sans coup de sifflet de l'arbitre. Les défenseurs se situent en dehors des 9 mètres

2^{ème} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueurs + 1 gardien par équipe

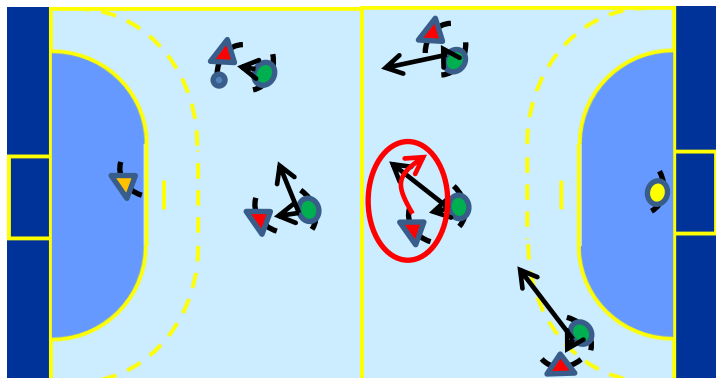
Défense : Défense Homme à Homme avec changement sur ½ terrain (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

Attaque : Jeu libre : sensibilisation à l'utilisation d'un joueur en appui secteur central lors des montées de balle (passe-et-va, passe-et-suit...)

Gardien de But : Le gardien peut venir aider ses partenaires dans la première moitié de terrain mais n'a pas le droit de franchir le milieu de terrain (si le GB franchit le milieu de terrain : coup franc pour l'équipe adverse au centre du terrain)

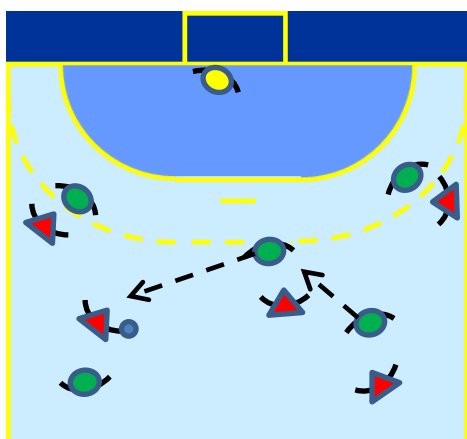
Engagement : Engagement du milieu de terrain après chaque but avec coup de sifflet de l'arbitre

Défense Homme à Homme avec changement : système défensif dans lequel chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants. Chaque défenseur doit essayer de se placer entre son but et son adversaire direct, et sans être « au-delà du ballon » tout en ayant la capacité d'aider son partenaire proche s'il se fait battre par le porteur de balle.



Défense : Se placer entre son adversaire et le but tout en prenant en compte la balle pour la récupérer ou aider son partenaire proche.

Attaque : Sensibiliser les joueurs à l'utilisation d'un joueur en appui lors des montées de balle.



Si un défenseur est derrière l'attaquant en « poursuite », un partenaire mieux placé doit flotter et changer pour aller défendre sur le porteur de balle.

3^{ème} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueurs + 1 gardien par équipe

Défense :

Dispositif : défense alignée 0-5 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : Zone (organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle)



Défense : la défense se déplace côté ballon afin d'apporter un surnombre défensif face au porteur de balle.

Attaque :

L'utilisation d'un pivot en attaque nous semble être un élément important à ne pas délaissier dans la formation du jeune joueur. Nous vous préconisons donc fortement de jouer avec un joueur à l'intérieur de la défense adverse afin d'enrichir la formation de nos jeunes.

Vous avez également la possibilité de faire sortir le gardien de but au-delà du milieu de terrain pour venir apporter le surnombre offensif en attaque placée

! : Interdiction d'effectuer des changements Gardien / Attaquant à chaque attaque.

Intentions recherchées par la mise en place des règles aménagées

Règles aménagées	Intentions
Temps d'exclusion de 1 min	- Amener les défenseurs à jouer sur la trajectoire de la balle et éviter les fautes grossières dangereuses pour le porteur de balle ou les comportements antisportifs.
Utiliser au minimum 2 gardiens de but par match (1 même GB ne peut pas jouer dans les buts plus de 2 1/3 temps)	- Permettre à tous les joueurs de découvrir les différents postes de jeu - Amener les joueurs ayant des prédispositions physiques pour évoluer dans les buts à découvrir ce poste.
Mettre en place 1 TO par équipe et par match	- Ne pas trop allonger la durée des matchs.
1^{er} tiers-temps : jeu en 6 c 6 avec engagement depuis le gardien	- Attaque : Amener les joueurs à jouer vite vers l'avant avec suffisamment d'espace pour leur permettre de lire, choisir et agir de manière pertinente. - Défense : travailler sur les intentions de récupération du ballon : Presser, dissuader, intercepter ou aider.
2^{ème} tiers-temps : Jeu en 6 c 6 avec engagement depuis le milieu de terrain	- Inciter les joueurs à défendre dans leur moitié de défense et donc se rapprocher du jeu sur petit espace pour l'attaque. - Inciter les défenseurs à collaborer sur les changements de joueur et ainsi éviter les défenses individuelles en strictes.
Sensibilisation à l'utilisation d'un joueur en appui lors de la montée de balle	- Inciter les attaquants à prendre des informations vers l'avant et ainsi les former aux prémices du jeu avec le pivot en attaque placée.
Sortie du GB limitée à la première moitié de terrain (1^{er} et 2^{ème} tiers-temps)	- Inciter les gardiens à venir aider leurs partenaires pour favoriser la projection rapide vers l'avant sans pour autant empêcher l'équipe adverse de défendre en Homme à Homme avec changement.
3^{ème} tiers-temps : Jeu à 6 c 6 avec défense alignée 0-5 de zone (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)	- Favoriser le jeu sans ballon et la circulation de la balle pour prendre de vitesse la défense adverse
	- Permettre aux grands gabarits de s'exprimer en leur laissant davantage de temps pour s'organiser
	- Favoriser les tirs à mi-distance et les tirs au travers
	- Travailler sur le poste de pivot et utiliser un ancrage fort dans la défense adverse : travailler davantage en gain de position qu'en démarquage
	- Amener les joueurs à solliciter une motricité spécifique pour déborder leur adversaire direct sur petit espace (jeu sans aide du gardien de but) ;
	- Amener les joueurs à lire et jouer, à chaque réception du ballon, du côté du surnombre offensif (jeu avec aide du gardien de but)
	- Amener les équipes à élaborer et à mettre en œuvre un réel projet de montée de balle collective (et non des montées de balle seul en dribble)
	- Favoriser le jeu en lecture des gardiens en leur laissant davantage de temps pour prendre des informations, se placer et effectuer leurs parades (permet d'avantager les gardiens de grand gabarit qui ont une envergure plus importante, facteur d'efficacité lorsque le placement est correctement effectué)

Aménagement des règles de jeu

- 13 ans Féminin et Masculin Territorial

Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu :** 3 x 15 minutes (pause de 5 minutes entre chaque tiers-temps)
- **Espace de jeu :** Terrain normal
- **Engagement :** - Tirage au sort effectué au début du 1^{er} et 3^{ème} tiers temps
- Engagement au milieu de terrain après chaque but pour tous les tiers temps
- **Effectif sur la feuille de match :** Maximum 12 joueurs
- **Effectif Sur le terrain :** - 1^{er} Tiers-temps : Maximum 5 Joueurs + 1 Gardien
- 2^e et 3^e Tiers-temps : Maximum 6 Joueurs + 1 Gardien
- **Ballon :** Taille 0 chez les féminines et Taille 1 chez les masculins
- **Temps morts :** 2 temps mort par équipe et par match (gestion libre de ses deux TO)
- **Temps d'exclusion :** 2 minutes
- **Gardiens de but :** Utiliser au minimum deux gardiens de but par rencontre (1 même GB ne peut pas jouer dans les buts plus de deux 1/3 temps)

Formes de jeu :

1^{er} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueurs + 1 gardien par équipe

Défense : Dispositif : défense alignée 0-5 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : Zone (organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle)

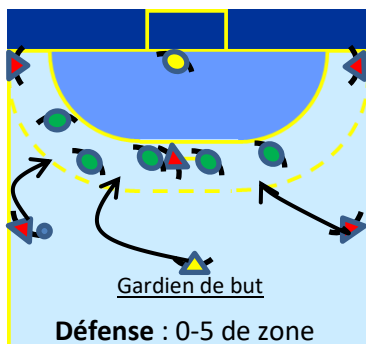


Défense : la défense se déplace côté ballon afin d'apporter un surnombre défensif face au porteur de balle.

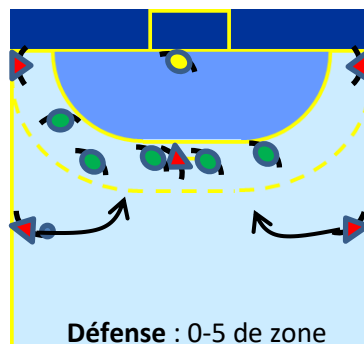
Attaque :

L'utilisation d'un pivot en attaque nous semble être un élément important à ne pas délaissier dans la formation du jeune joueur. Nous vous préconisons donc fortement de jouer avec un joueur à l'intérieur de la défense adverse afin d'enrichir la formation de nos jeunes.

Vous avez également la possibilité de faire sortir le gardien de but au-delà du milieu de terrain pour venir apporter le surnombre offensif en attaque placée. Cette stratégie trouve tout son sens dans la formation des jeunes joueurs et nous ne pouvons que vous encourager à y recourir.



Attaque : avec 1 Pivot + aide du gardien



Attaque : avec 1 Pivot sans aide du gardien

! : Interdiction d'effectuer des changements Gardien / Attaquant à chaque attaque pour apporter le surnombre.

2^{ème} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 6 joueurs + 1 gardien par équipe.

Défense :

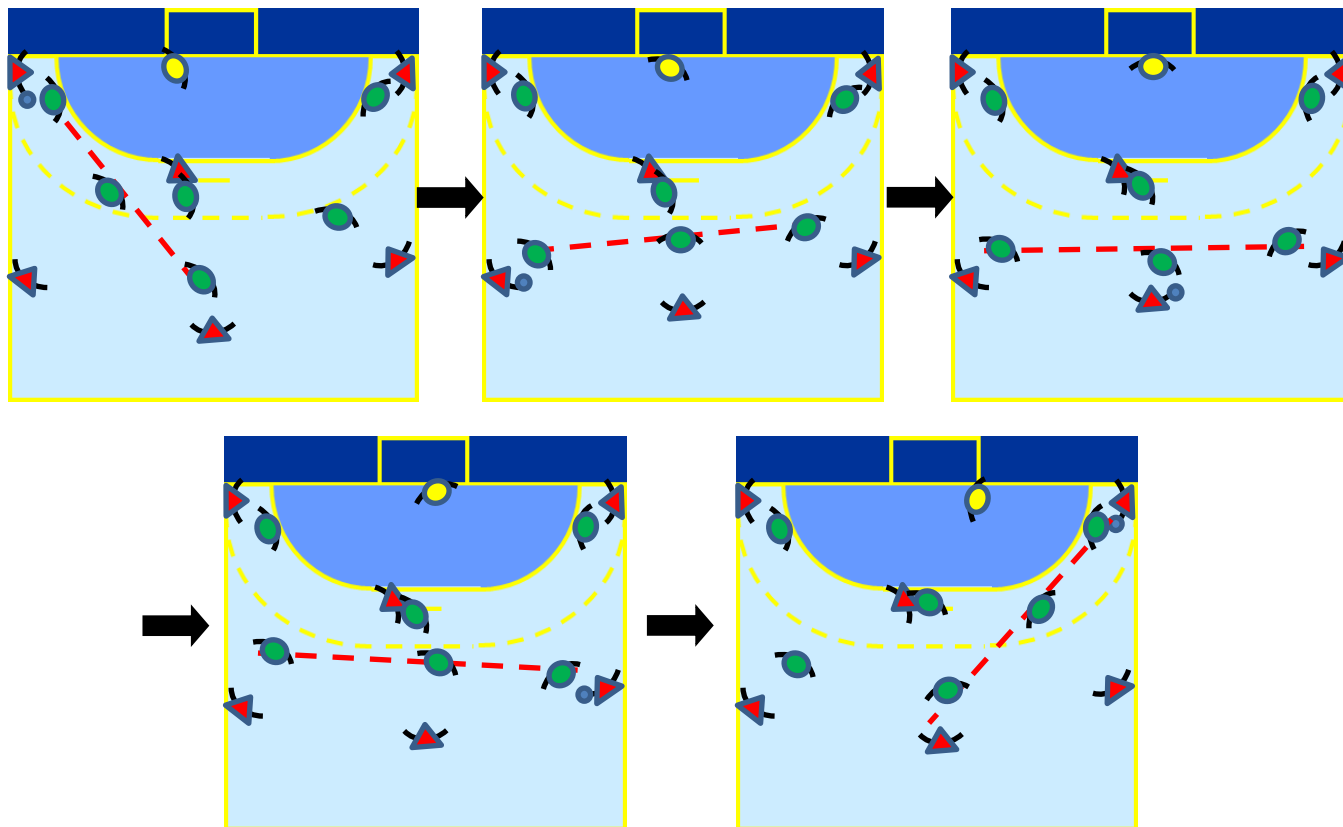
Dispositif et système : 3-3 Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement)

Stricte interdite.

Attaque : Jeu libre

Gardien de But : Le gardien peut venir aider ses partenaires dans la première moitié de terrain mais n'a pas le droit de franchir le milieu de terrain (si le GB franchit le milieu de terrain : coup franc pour l'adversaire au centre du terrain)

3-3 Homme à Homme avec flottement, alignement et changement :



Lors des rentrées en 2^{ème} pivot de l'équipe adverse, le dispositif défensif s'adapte (passage en 2-4, 1-5 ou 0-6) mais devra rester sur des principes Homme à Homme avec flottement, alignement et changement.

3^{ème} tiers-temps : Rappel : Jeu avec maximum 6 joueurs + 1 gardien par équipe.

Défense :

Dispositif : défense alignée 0-6 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle) ou Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement) (chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants)

Intentions recherchées par la mise en place des règles aménagées

Règles aménagées	Intentions
Temps d'exclusion de 2 min	- Amener les défenseurs à jouer sur la trajectoire de la balle et éviter les fautes grossières dangereuses pour le porteur de balle ou les comportements antisportifs.
Mettre en place 2 TO par équipe et par match (au lieu de 1 par équipe et par tiers-temps)	- Ne pas trop allonger la durée des matchs.
1^{er} tiers-temps : Jeu à 6 c 6 avec défense alignée 0-5 de zone (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission) et 3^{ème} tiers-temps : Jeu à 7 c 7 avec défense alignée 0-6 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)	- Favoriser le jeu sans ballon et la circulation de la balle pour prendre de vitesse la défense adverse
	- Permettre aux grands gabarits de s'exprimer en leur laissant davantage de temps pour s'organiser
	- Favoriser les tirs à mi-distance et les tirs au travers
	- Travailler sur le poste de pivot et utiliser un ancrage fort dans la défense adverse : travailler davantage en gain de position qu'en démarquage
	- Amener les joueurs à lire et jouer, à chaque réception du ballon, du côté du surnombre offensif (jeu avec aide du gardien de but)
	- Amener les joueurs à solliciter une motricité spécifique pour déborder leur adversaire direct sur petit espace (jeu sans aide du gardien de but) ;
	- Amener les équipes à élaborer et à mettre en œuvre un réel projet de montée de balle collective (et non des montées de balle seul en dribble)
2^{ème} tiers-temps : jeu à 7 c 7 : Défense en deux lignes avec défense 3-3 Homme à Homme	- Favoriser le jeu en lecture des gardiens en leur laissant davantage de temps pour prendre des informations, se placer et effectuer leurs parades (permet d'avantager les gardiens de grand gabarit qui ont une envergure plus importante, facteur d'efficacité lorsque le placement est correctement effectué)
	- Mettre en place un projet collectif de défense et développer des intentions défensives (presser, dissuader, aider et intercepter)
	- Amener les défenseurs à collaborer sur les changements de joueur et ainsi progresser sur les notions d'alignement-changement
	- Amener les entraîneurs à développer les savoir-faire aux postes d'ailier et de pivot chez leurs jeunes joueurs afin d'utiliser ces secteurs de jeu favorables face à ces défenses.
	- Favoriser le jeu sans ballon et les changements de secteurs en attaque
Sensibilisation à l'utilisation d'un joueur en appui lors de la montée de balle	- Favoriser les joueurs rapides dans l'exécution des débordements grâce à davantage d'espace entre les défenseurs.
	- Quadriller le terrain et être en mesure d'utiliser un joueur en appui qui doit toujours offrir une possibilité au porteur de balle (passe-et-va, passe-et-suit...).

Aménagement des règles de jeu

- 15 ans Féminin Territorial

Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu :** 2 x 25 minutes (pause de 8 minutes entre chaque mi-temps)
- **Espace de jeu :** Terrain normal
- **Engagement :** - Tirage au sort effectué au début de rencontre
- Engagement au milieu de terrain après chaque but
- **Effectif sur la feuille de match :** Maximum 12 joueuses
- **Effectif Sur le terrain :** - 1^{er} Mi-temps : Maximum 5 Joueuses + 1 Gardienne
- 2^{ème} Mi-temps : Maximum 6 Joueuses + 1 Gardienne
- **Ballon :** Taille 1
- **Temps morts :** 2 temps mort par équipe et par match (gestion libre de ses deux TO)
- **Temps d'exclusion :** 2 minutes
- **Gardiennes de but :** Utiliser au minimum deux gardiennes de but par rencontre (1 même GB ne peut pas jouer dans les buts plus de 35 minutes)

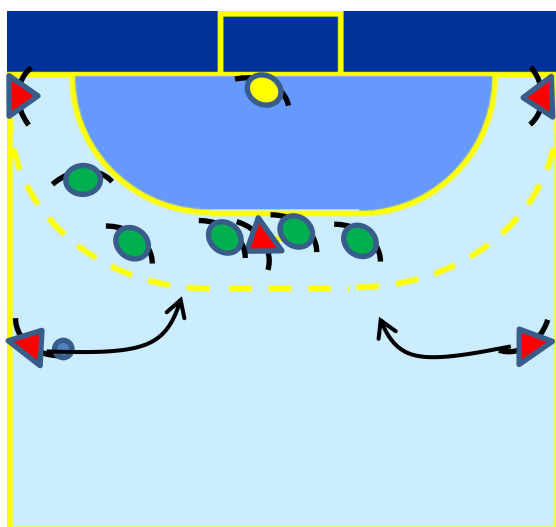
Formes de jeu :

1^{ère} mi-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueuses + 1 gardienne par équipe.

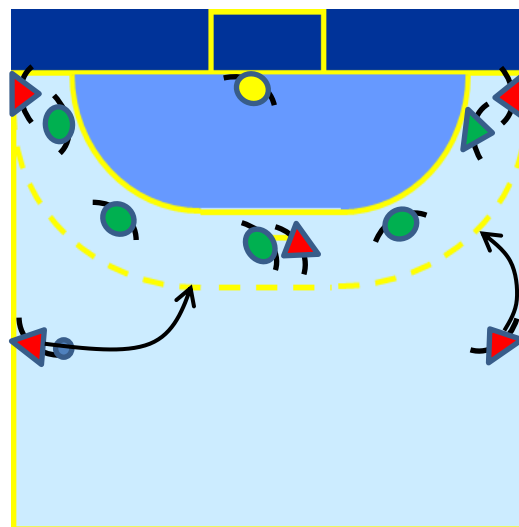
Défense :

Dispositif : défense alignée 0-5 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle) ou Fille à Fille (avec flottement, alignement et changement) (chaque joueuse a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquantes)



Défense : 0-5 de zone
Attaque : avec 1 Pivot



Défense : 0-5 Fille à Fille
Attaque : avec 1 Pivot

Attaque :

L'utilisation d'un pivot en attaque nous semble être un élément important à ne pas délaisser dans la formation du jeune joueur. Nous vous préconisons donc fortement de jouer avec une joueuse à l'intérieur de la défense adverse afin d'enrichir la formation de nos jeunes.

Vous avez également la possibilité de faire sortir la gardienne de but au-delà du milieu de terrain pour venir apporter le surnombre offensif en attaque placée. Cette stratégie trouve tout son sens dans la formation des jeunes joueuses et nous ne pouvons que vous encourager à y recourir.



! : Interdiction d'effectuer des changements Gardien / Attaquant à chaque attaque pour apporter le surnombre.

Intérêts de cette formule de jeu :

- Favoriser le jeu sans ballon et la circulation de la balle pour prendre de vitesse la défense adverse
- Permettre aux grands gabarits de s'exprimer en leur laissant davantage de temps pour s'organiser
- Favoriser les tirs à mi-distance et les tirs au travers
- Travailler sur le poste de pivot et utiliser un ancrage fort dans la défense adverse
- Amener les joueuses à lire et jouer, à chaque réception du ballon, du côté du surnombre offensif (jeu avec aide de la gardienne de but)
- Amener les joueuses à solliciter une motricité spécifique pour déborder leur adversaire direct sur petit espace (jeu sans aide de la gardienne de but)
- Amener les équipes à élaborer et à mettre en œuvre un réel projet de montée de balle collective
- Favoriser le jeu en lecture des gardiennes en leur laissant davantage de temps pour prendre des informations, se placer et effectuer leurs parades (permet d'avantager les gardiennes de grand gabarit qui ont une envergure plus importante, facteur d'efficacité lorsque le placement est correctement effectué).

2^{ème} mi-temps : Rappel : Jeu avec maximum 6 joueuses + 1 gardienne par équipe.

Jeu libre.

Aménagement des règles de jeu

- 15 ans Masculin Territorial

Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu :** 2 x 25 minutes (pause de 8 minutes entre chaque mi-temps)
- **Espace de jeu :** Terrain normal
- **Engagement :** - Tirage au sort effectué au début de rencontre
- Engagement au milieu de terrain après chaque but
- **Effectif sur la feuille de match :** Maximum 12 joueurs
- **Effectif Sur le terrain :** Maximum 6 Joueurs + 1 Gardien
- **Ballon :** Taille 2
- **Temps morts :** 2 temps mort par équipe et par match (gestion libre de ses deux TO)
- **Temps d'exclusion :** 2 minutes
- **Gardiens de but :** Utiliser au minimum deux gardiens de but par rencontre (1 même GB ne peut pas jouer dans les buts plus de 35 minutes)

Formes de jeu :

Une mi-temps (1^{ère} ou 2^{ème}) :

Défense :

Dispositif : défense alignée 0-6 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (*organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle*) ou Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement) (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

Une mi-temps (1^{ère} ou 2^{ème}) :

Défense :

Dispositif : défense étagée (dispositif libre : 1-5, 2-4 ou 3-3)

Système : libre : Zone (*organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle*) ou Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement) (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

Aménagement des règles de jeu

Interdépartementaux Féminins

Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu :** 2 x 10 minutes
- **Espace de jeu :** Terrain normal
- **Engagement :** - Tirage au sort effectué au début de rencontre
- Engagement au milieu de terrain après chaque but
- **Effectif sur la feuille de match :** Maximum 14 joueuses par match
- **Effectif Sur le terrain :** - 1^{ère} Mi-temps : Maximum 5 Joueuses + 1 Gardienne
- 2^{ème} Mi-temps : Maximum 6 Joueuses + 1 Gardienne
- **Ballon :** Taille 1
- **Temps morts :** Pas de temps morts
- **Temps d'exclusion :** 1 minute
- **Gardiennes de but :** Pendant une mi-temps par rencontre : **obligation** de faire évoluer une ou plusieurs gardiennes de plus d'1m70 dans le but

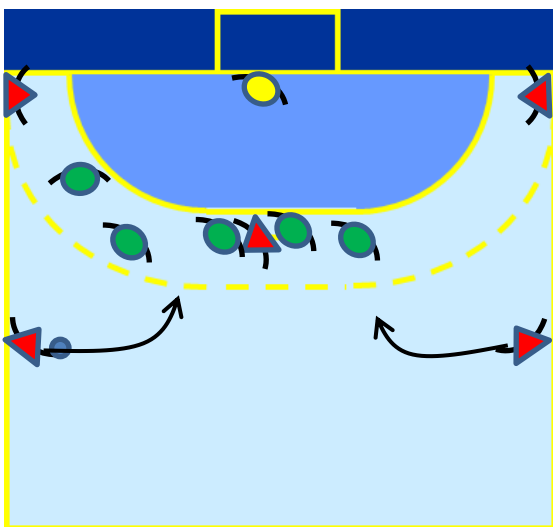
Formes de jeu :

1^{ère} mi-temps : Rappel : Jeu avec maximum 5 joueuses + 1 gardienne par équipe.

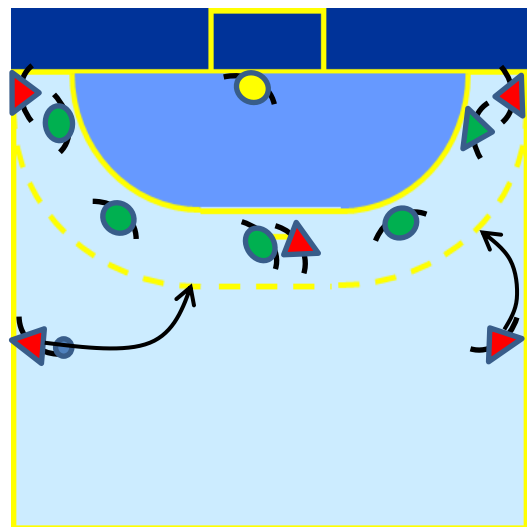
Défense :

Dispositif : défense alignée 0-5 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle) ou Fille à Fille (avec flottement, alignement et changement) (chaque joueuse a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquantes)



Défense : 0-5 de zone
Attaque : avec 1 Pivot



Défense : 0-5 Homme à Homme
Attaque : avec 1 Pivot

Attaque :

L'utilisation d'un pivot en attaque nous semble être un élément important à ne pas délaissier dans la formation du jeune joueur. Nous vous préconisons donc fortement de jouer avec une joueuse à l'intérieur de la défense adverse afin d'enrichir la formation de nos jeunes.

Obligation de faire sortir la gardienne de but pour qu'elle apporte un surnombre offensif momentané en attaque placée !



! : Interdiction d'effectuer des changements Gardien / Attaquant à chaque attaque pour apporter le surnombre.

Intérêts de cette formule de jeu :

- Favoriser le jeu sans ballon et la circulation de la balle pour prendre de vitesse la défense adverse ;
- Permettre aux grands gabarits de s'exprimer en leur laissant davantage de temps pour s'organiser ;
- Favoriser les tirs à mi-distance et les tirs au travers ;
- Travailler sur le poste de pivot et utiliser un ancrage fort dans la défense adverse ;
- Amener les joueuses à lire et jouer, à chaque réception du ballon, du côté du surnombre offensif (jeu avec aide du gardien de but)
- Amener les joueuses à solliciter une motricité spécifique pour déborder leur adversaire direct sur petit espace (jeu sans aide du gardien de but) ;
- Amener les équipes à élaborer et à mettre en œuvre un réel projet de montée de balle collective ;
- Favoriser le jeu en lecture des gardiennes en leurs laissant davantage de temps pour prendre des informations, se placer et effectuer leurs parades (permet d'avantager les gardiennes de grand gabarit qui ont une envergure plus importante, facteur d'efficacité lorsque le placement est correctement effectué).

2^{ème} mi-temps : Rappel : Jeu avec maximum 6 joueuses + 1 gardienne par équipe.

Jeu libre.

Aménagement des règles de jeu Interdépartementaux Masculin Saison 2026/2027

Les aménagements des règles de jeu proposés :

- **Temps de jeu** : 2 x 10 minutes (pause de 5 minutes entre chaque mi-temps)
- **Espace de jeu** : Terrain normal
- **Engagement** : - Tirage au sort effectué au début de rencontre
- Engagement au milieu de terrain après chaque but
- **Effectif sur la feuille de match** : Maximum 14 joueurs par match
- **Effectif Sur le terrain** : Maximum 6 Joueurs + 1 Gardien
- **Ballon** : Taille 2
- **Temps morts** : Pas de temps morts
- **Temps d'exclusion** : 1 minute
- **Gardiens de but** : Pendant une mi-temps par rencontre : **obligation** de faire évoluer un ou plusieurs gardiens de plus d'1m70 dans le but pour les Comités 18, 36 et 41 (avec si possible le plus grand joueur dans le but) et de plus d'1m75 pour les Comités 28, 37 et 41.

Formes de jeu :

Une mi-temps (1^{ère} ou 2^{ème}) :

Défense :

Dispositif : défense alignée 0-6 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (*organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle*) ou Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement) (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

Une mi-temps (1^{ère} ou 2^{ème}) :

Défense :

Dispositif : défense étagée 1-5 (avec possibilité de se désaligner pour sortir sur le porteur de balle ou dissuader une transmission)

Système : libre : Zone (*organisé par rapport à la circulation de balle en privilégiant le surnombre défensif côté balle*) ou Homme à Homme (avec flottement, alignement et changement) (*chaque joueur a la responsabilité d'un adversaire direct qui varie en fonction des déplacements des attaquants*)

ANNEXES

Règles aménagées Arbitrage

Fiches pratiques :

- Rôles et Missions Juge Accompagnateur
- Utilisation Temps Mort de Régulation (TRC)
- Rôles et Missions Responsable de Salle et d'Espace de Compétition

PRÉROGATIVES DU JUGE- ACCOMPAGNATEUR ÉCOLE ARBITRAGE



Soutient le JAJ en maintenant un climat favorable au déroulement de la rencontre et en étant garant des valeurs du handball.

Dépose, si nécessaire, un Temps Mort de Régulation Comportemental (TRC) pour maintenir un climat favorable à la rencontre



Assiste le JAJ dans les différentes démarches réglementaires et administratifs de la rencontre.

Répond aux sollicitations des officiels de table de marque (secrétaires, chronomètres...)



Motive et fidélise le JAJ dans son rôle d'arbitre, avant, pendant et après la rencontre.

PRÉROGATIVES DU JUGE- ACCOMPAGNATEUR CLUB / TERRITORIAL



Idem rôle et missions de l'Accompagnateur École d'Arbitrage (EA).

Apporte une aide et conseil au JAJ qu'il accompagne (accompagnateur club à l'oral et territorial à l'écrit et entretien)



Joue un rôle dans le cadre de la formation du JAJ (donne des axes de travail et encouragement) et dans l'école d'arbitrage de son club.

Demande si besoin au JAJ de sanctionner les officiels et/ou les joueurs/ joueuses qui sont sur le banc.



Contenu créé par la CTA Normandie



LE TEMPS MORT DE RÉGULATION COMPORTEMENTAL (TRC)

Le temps mort de Régulation Comportemental (TRC) a pour objectif de maintenir un climat sain et serein autour du match.



Le juge-accompagnateur doit être majeur, certifié par ITFE, inscrit sur FDME, présent à la table de marque

Le club organisateur fournit au juge-accompagnateur une feuille A4 avec l'inscription TRC (de préférence orange)



Le juge-accompagnateur certifié (École arbitrage - club - territorial) peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de Régulation Comportemental (TRC)

Le juge-accompagnateur a la possibilité de déposer autant de temps de régulation comportemental que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions "moins de 18 ans" de tout niveau (départemental et territorial)



Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des 3 Temps Morts d'Équipe. Il n'a pas de durée spécifique.

En cas d'insponibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera des décisions.

Contenu créé par la CTA Normandie

PROTOCOLE DU TEMPS MORT DE RÉGULATION COMPORTEMENTAL (TRC)

Voici les différentes étapes à suivre concernant le temps de régulation comportemental



1 Le juge accompagnateur demande au chronométrateur d'arrêter le temps au moment où le ballon est hors-jeu (renvoie, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement)

Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge-accompagnateur se lève pour :

2

Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui

Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RSEC) pour une intervention.

Si difficulté avec un jeune arbitre, intervenir auprès de lui

3 Une fois la situation régulée, le jeu reprend par le jet correspondant.

À la fin de la rencontre, le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME.

4

LE RESPONSABLE DE SALLE ET D'ESPACE DE COMPÉTITION

AVANT LE MATCH

1

- Il veille à ce que la salle et l'espace de compétition soient conformes pour que la compétition puisse se dérouler.
- Il accueille et se présente auprès des arbitres et les accompagne à leur vestiaire.
- Il se met à disposition des arbitres (ou accompagnateurs si JA) et s'accorde sur son positionnement lors du match (principalement, si possible, proche de la table de marque avec un brassard).

PENDANT LE MATCH

2

- Il intervient avec diplomatie, neutralité, avec fermeté pour faire cesser toutes les situations qui pourraient entraver la bonne conduite du match.
- Il peut donc être amené à intervenir auprès du public. Il doit constamment anticiper !

APRÈS LE MATCH

3

- Il s'assure que tous les acteurs du match puissent rejoindre leur vestiaire et leur véhicule sans souci.
- Il scanne le QR code de l'observatoire des rencontres (au dos de cette page).



Vous êtes prêt à être Responsable de salle et d'espace de compétition.



Contenu créé par la CTA Normandie

QUESTIONNAIRE OBSERVATOIRE DES RENCONTRES

**TOUS
UNIS**

**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



La Ligue du Centre-Val de Loire de Handball met en place un observatoire des comportements autour des rencontres sur son territoire.

En renseignant le questionnaire, accessible par le lien ci-dessous ou le QR Code, vous nous permettrez de mesurer l'ambiance régnant dans les gymnases, de dénoncer les débordements, et de valoriser les comportements responsables.

Ce questionnaire est accessible à tous, joueurs, arbitres, dirigeants, parents, copains... et concerne toutes les rencontres des moins de 11 ans aux seniors.

Après chaque match, je donne mon avis.

Ligue Centre Val de Loire HandBall
Observatoire des rencontres



**LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE**
FFHANDBALL



**COMMISSION
ARBITRAGE**
LIGUE CENTRE
VAL DE LOIRE

